



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

## Première Commission

19<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 30 octobre 2019, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Llorentty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

*En l'absence du Président, M<sup>me</sup> Mudallali (Liban),  
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

### Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**La Présidente par intérim (parle en anglais) :** Conformément à son programme de travail, la Commission entendra d'abord un exposé de la Cheffe du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Mary Soliman. Ensuite, la Commission reprendra l'examen du groupe de questions « Désarmement et sécurité sur le plan régional », pour entendre les orateurs restants. S'il reste suffisamment de temps, la Commission entamera ensuite son examen du groupe de questions « Mécanisme de désarmement ».

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Soliman.

**M<sup>me</sup> Soliman** (Cheffe du Service du désarmement régional au Bureau des affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de donner un bref aperçu des travaux des Centres régionaux pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes du Bureau des

affaires de désarmement. Un compte rendu détaillé des activités menées par les centres régionaux depuis que la Commission s'est réunie l'an dernier figure dans les rapports du Secrétaire général (A/74/112, A/74/115 et A/74/118), dont la Commission est saisie pour examen. Je vais également informer la Commission des travaux menés par le Bureau des affaires de désarmement à Vienne, notamment dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation.

Le Bureau des affaires de désarmement, ses trois Centres régionaux et le bureau de Vienne continuent d'être guidés par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé *Assurer notre avenir commun*. Les Centres régionaux continuent à collaborer avec les États Membres, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales pour promouvoir, faciliter et renforcer la coopération, le dialogue et la confiance au niveau régional.

En partenariat avec les parties prenantes, les centres continuent de fournir des services de renforcement des capacités et de formation, ainsi qu'une assistance juridique et technique à l'appui des efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre les traités et autres instruments régionaux et internationaux. En outre, les Centres régionaux appuient les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour prévenir le commerce

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



illicite des armes légères et de petit calibre, et en particulier leur détournement vers des groupes armés non étatiques; renforcer la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions; entreprendre des réformes du secteur de la sécurité; appuyer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité; et promouvoir le rôle des femmes dans la paix et la sécurité. En bref, les activités des Centres couvrent toute la gamme des questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, allant des armes classiques aux armes de destruction massive et aux questions émergentes. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur chaque Centre régional, sur le bureau de Vienne et sur l'orientation stratégique qui guidera leurs activités au cours de l'année à venir.

Depuis octobre de l'année dernière, le Centre régional de Lima, qui couvre 33 États d'Amérique latine et des Caraïbes, a mené plus de 60 activités en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Au cours de cette période, le Centre a notamment formé plus de 140 agents de première ligne des forces publiques de quatre États en vue de prévenir le détournement d'armes et de munitions à l'aide d'une technologie spécialisée à rayons X. Le Centre a également collaboré avec plus de 40 agents de sécurité privés en vue de renforcer leur capacité d'appliquer les normes internationales pertinentes en matière de sécurité physique dans leur gestion des installations de stockage d'armes. Les bonnes pratiques et les normes internationales, notamment les Directives techniques internationales sur les munitions du programme SaferGuard, ont été prises en compte lors de la destruction, dirigée par le Centre au Pérou, de près de 1 000 munitions d'armes légères et de 400 différents types de missiles, dans le but de réduire les risques de détournement et d'explosions non intentionnelles.

En outre, en vue de promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, le Centre a collaboré avec 60 animateurs de groupes de jeunes en Amérique du Sud pour réaliser plus de 5 000 enquêtes sur la mobilisation en ce qui concerne l'objectif 16 de développement durable. Les enquêtes ont été menées au moyen d'une application de téléphonie mobile qui a été mise au point pour faciliter la collecte et l'analyse des données. Le Centre a collaboré avec les autorités nationales chargées du contrôle et de la réglementation des armements en Amérique du Sud et dans les Caraïbes en vue d'élaborer des approches de réduction de la violence armée tenant compte de

la problématique femmes-hommes. Dans le cadre de travaux connexes, il a également collaboré avec des représentants de la société civile pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

En ce qui concerne le Centre régional de Katmandou, dans le cadre du soutien qu'il apporte à 43 États Membres dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Centre a collaboré avec le Japon, Singapour et la Fondation de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour mener des activités éducatives dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que des actions régionales axées sur l'innovation responsable. Au titre de son programme revitalisé d'éducation à la paix et au désarmement, le Centre a procédé à des évaluations de base dans neuf pays, conformément à l'étude de l'Organisation des Nations unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et à l'action 38 du Programme de désarmement du Secrétaire général. Les conclusions de ces évaluations servent de base à la poursuite des travaux visant à répondre aux besoins de la région Asie-Pacifique, qui constituera un des principaux axes de travail du Centre régional au cours de l'année à venir.

Le Centre a également fourni un appui substantiel aux efforts visant à renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la série de manifestations nationales et régionales organisées par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime sur la lutte contre le terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. En outre, le Centre a collaboré avec la Conférence Asie/Pacifique sur la sécurité, organisée par l'Organisation mondiale des douanes au sujet de la lutte contre le terrorisme, au cours de laquelle il a abordé les questions liées à la prévention du trafic d'armes légères et de munitions.

Le Centre régional de Lomé continue, pour sa part, d'accompagner les 54 États membres du continent africain dans la mise en œuvre de leurs engagements au titre des divers instruments et traités de désarmement, de non-prolifération, de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance. Le Centre régional épaulé le travail des États par des activités liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ainsi qu'à la réforme du secteur de la sécurité. Le Centre met notamment en œuvre des projets à l'appui de l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici 2020 » et de la Convention de Kinshasa, et aide un certain nombre de gouvernements à renforcer leur

sécurité physique et leurs efforts de gestion des stocks pour améliorer le contrôle de leurs arsenaux et prévenir le détournement d'armes vers les marchés illicites. Le Centre continuera à mettre l'accent sur ces activités au cours de l'année à venir dans le cadre de son travail de lutte contre la violence exacerbée par l'utilisation d'armes légères et de petit calibre illicites dans les zones de conflit. Le Centre pourrait également offrir une assistance technique pour la prévention de l'extrémisme violent, la coopération transfrontalière, les initiatives de réduction de la violence communautaire et l'éducation à la paix, l'accent étant mis sur les jeunes.

Outre son rôle principal de bureau de liaison avec les organisations de désarmement compétentes à Vienne, le bureau de Vienne du Bureau des affaires de désarmement sert également de centre d'éducation. Il héberge le Disarmament Education Dashboard), qui est un répertoire en ligne des cours sur le désarmement, la non-prolifération et les questions transversales telles que la jeunesse et le genre. Le tableau de bord comprend de nombreux modules d'introduction et de perfectionnement, mis au point par le Bureau des affaires de désarmement et les organisations partenaires. Certains cours sont conçus pour le grand public, tandis que d'autres sont destinés aux professionnels du désarmement sur des sujets spécifiques. Le bureau de Vienne se fait un plaisir de partager ces ressources avec les États Membres intéressés et de collaborer à des activités de formation ciblées, dispensées en ligne ou en personne, en s'appuyant sur son réseau d'experts et d'organisations compétentes. Les modules de formation sont régulièrement mis à jour, et de nouveaux sont créés en permanence sur des sujets d'actualité.

Afin de mieux appuyer les États Membres, les centres régionaux et le bureau de Vienne continueront à travailler en étroite collaboration avec les États de leurs régions respectives pour identifier les priorités et les lacunes stratégiques pour lesquelles un soutien est nécessaire et pour élaborer, en collaboration avec ces États, des projets permettant de relever efficacement les défis actuels. À cet égard, l'accent sera mis sur l'élaboration de projets multidisciplinaires et pluripartenaires visant à renforcer les capacités nationales. En outre, mes collègues des centres régionaux et du bureau de Vienne continueront à encourager les partenariats et la coopération déjà en place avec nos partenaires de longue date au sein de la famille des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations régionales et les parties prenantes. Ils établiront également de nouvelles collaborations avec des partenaires non traditionnels.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude aux États Membres et aux organisations qui ont apporté des contributions financières ou en nature aux centres régionaux et au bureau de Vienne. Je tiens aussi à remercier de leur soutien de longue date les pays qui accueillent des centres, à savoir le Népal, le Pérou et le Togo, ainsi bien sûr que l'Autriche, où se trouve le bureau de liaison du Bureau des affaires de désarmement. Comme nous le savons tous, les trois centres régionaux et le bureau de Vienne sont tributaires des ressources extrabudgétaires pour financer leurs programmes et activités de fond. J'encourage et invite donc tous les États Membres à soutenir les centres et le bureau de Vienne par des contributions volontaires. Leur appui financier et politique permet d'assurer la continuité et la pérennité des opérations et activités des centres régionaux et du bureau de Vienne.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Soliman de son exposé.

Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations la possibilité d'avoir un débat interactif avec nos intervenants dans le cadre d'une séance informelle de questions-réponses.

*La séance, suspendue à 15 h 15, est reprise à 15 h 20.*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant reprendre l'examen du groupe de questions « Désarmement et sécurité sur le plan régional ».

**M. Bravaco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les approches régionales offrent d'importantes possibilités de faire progresser les objectifs de désarmement, de sécurité et de non-prolifération. Par exemple, la décision de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est d'éliminer les armes nucléaires et sa volonté de préserver la région en tant que zone exempte d'armes nucléaires seront déterminantes pour faire face aux menaces régionales. À l'inverse, on observe la poursuite de l'expansion de l'arsenal nucléaire chinois, qui devrait plus que doubler au cours de la prochaine décennie, avec notamment des efforts pour développer de nouvelles armes nucléaires à faible rendement et des missiles hypersoniques à armement nucléaire, alors que, parallèlement, ce pays refuse d'engager un dialogue de fond sur la maîtrise des armements nucléaires. Pour notre bien à tous, la Chine doit prendre conscience que son silence persistant a un effet déstabilisateur.

D'importants problèmes de sécurité persistent également au Moyen-Orient, à commencer par les activités déstabilisatrices de l'Iran, notamment son programme de missiles balistiques, l'expansion de ses activités d'enrichissement de l'uranium et le soutien qu'il fournit au terrorisme. Parmi les problèmes, il y a aussi l'utilisation répétée d'armes chimiques par la Syrie contre son propre peuple, son mépris total de ses obligations découlant de la Convention sur les armes chimiques et le fait qu'elle continue de ne pas respecter l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous demandons instamment à tous les États de la région de recentrer leur attention sur le règlement de ces importants problèmes de sécurité qui sont bien réels.

Les États-Unis continuent d'appuyer l'objectif d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous demeurons toutefois convaincus que les efforts visant à progresser vers la réalisation de cet objectif doivent être entrepris par tous les États de la région concernée de manière inclusive, coopérative et consensuelle en tenant compte des préoccupations légitimes de tous les États de la région. À cet égard, nous regrettons profondément l'adoption par l'Assemblée générale l'année dernière, à l'issue d'un vote non unanime, de la décision 73/546, parrainée par le Groupe des États arabes, qui appelle le Secrétaire général à convoquer une conférence en vue de négocier un traité juridiquement contraignant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous regrettons que cette décision ait été prise en dépit de l'absence de consensus entre les États de la région et sur la base de critères dont on savait parfaitement qu'ils étaient inacceptables pour d'autres parties régionales. Nous avons clairement fait savoir que si tous les États de la région ne participent pas à une telle conférence, les États-Unis n'y participeront pas et considéreront tout résultat comme illégitime.

Enfin, aucun d'entre nous ne doit se laisser porter à croire que l'objectif à long terme de la paix et de la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires peut être réalisé si l'on n'effectue pas le travail difficile nécessaire pour régler ces problèmes et d'autres problèmes de sécurité. Nous encourageons tous les États à se joindre à nous pour redynamiser ces travaux en instaurant un dialogue réaliste sur les problèmes de notre monde, le monde tel qu'il est, et sur les mesures qu'il convient de prendre pour en faire le monde que nous souhaitons.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.18), et je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

La stabilité régionale, basée sur l'entente mutuelle et le respect entre voisins, est essentielle à la paix mondiale. Malheureusement, le comportement d'un certain nombre d'acteurs continue de compromettre la sécurité régionale dans plusieurs endroits du monde, au détriment de la sécurité mondiale.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont un outil important pour assurer la sécurité régionale. Ayant ratifié les protocoles aux autres traités existants relatifs à de telles zones, nous sommes prêts, avec les quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité, à continuer de collaborer avec les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la question du protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Nous continuons d'appuyer la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, conformément aux accords conclus librement par tous les États de la région et en reconnaissant pleinement nos responsabilités en tant que coorganisateur en vertu de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. L'utilisation répétée d'armes chimiques en Syrie et le fait que l'Iran ait cessé d'appliquer le Plan d'action global commun compromettent la réalisation de cet objectif. La fabrication par l'Iran de missiles balistiques et l'appui militaire et financier qu'il fournit à divers acteurs violent les résolutions du Conseil de sécurité, déstabilisent le Moyen-Orient et menacent la sécurité en Europe.

La prolifération des missiles balistiques continue également de poser une menace dans d'autres régions, notamment les tirs de missiles balistiques récurrents de la République populaire démocratique de Corée effectués en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Le Royaume-Uni appuie le travail important qu'accomplissent le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le Code de conduite de La Haye en matière de lutte contre la prolifération des missiles balistiques. Nous encourageons l'Inde et le Pakistan à considérer le Code de conduite comme un point d'appui pour leur collaboration bilatérale. Le dialogue et la transparence sont d'une importance capitale pour réduire les tensions et le risque d'erreurs d'appréciation.

Enfin, dans notre propre région, la Russie continue de compromettre la sécurité en prenant des mesures telles que son annexion illégale de la Crimée, son agression continue contre l'Ukraine et son non-respect persistant des traités internationaux. Les capacités militaires nouvelles et déstabilisatrices qu'elle est en train de développer sont également dangereuses, comme nous avons pu le constater au cours de l'année écoulée. La Russie refuse de participer de manière constructive au dialogue et cherche à miner le système international basé sur des règles. Nous l'appelons une fois de plus à manifester son respect de la maîtrise des armements et à adhérer aux normes internationales.

Le Royaume-Uni, en collaboration avec ses alliés de l'OTAN, est fermement attaché au maintien d'une maîtrise internationale efficace des armements, au désarmement et à la non-prolifération. Nous continuerons d'appuyer et de défendre les cadres internationaux existants en matière de désarmement et de sécurité, qui jouent un rôle important dans la sécurité euro-atlantique.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.23.

**M. Bhandari** (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier M<sup>me</sup> Mary Soliman de son exposé détaillé sur les activités des Centres régionaux pour la paix et le désarmement.

Le Népal estime que les approches régionales et mondiales en matière de désarmement et de non-prolifération sont complémentaires et doivent être appliquées simultanément pour promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales. Comme le préconise le Programme de désarmement du Secrétaire général, nous devons promouvoir la poursuite de la coopération et du dialogue, en particulier au niveau régional, pour réduire les dépenses militaires et renforcer la confiance des États Membres de l'ONU.

Le Népal encourage les Centres régionaux à créer un partenariat véritable avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. La voie officielle du désarmement et de la non-prolifération doit être complétée par une diplomatie parallèle afin de renforcer la confiance entre les États. Il faut encourager les Centres régionaux à disséminer l'information et à élaborer des modules pédagogiques pour différentes tranches d'âge afin d'améliorer le niveau de sensibilisation. Il faut continuer à renforcer les trois Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en

Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes, les doter des ressources nécessaires et les développer, non seulement en tant que dépositaires de pratiques optimales, mais également en tant qu'amplificateurs des initiatives régionales de désarmement.

Depuis la fin des années 80, le Népal, en partenariat avec le Centre régional, organise des réunions et un dialogue régionaux dans le cadre du Processus de Katmandou. Nous réaffirmons l'importance de ces dialogues régionaux pour promouvoir l'entente, la coopération et le renforcement de la confiance au profit de la paix et du désarmement dans la région et au-delà. En tant que pays hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal continuera d'appuyer le renforcement des capacités du Centre et la mise en œuvre des programmes d'action liés au désarmement et à la non-prolifération. Nous encourageons les États Membres de la région à identifier leurs domaines d'intérêt et à collaborer avec le Centre pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération dans la région. Le Népal appelle les pays et les organisations non gouvernementales de la région et au-delà à verser des contributions volontaires au Centre afin qu'il puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale.

Je tiens, pour conclure, à souligner que le Népal a déposé un projet de résolution sur les Centres régionaux(A/C.1/74/L.23) pour examen par la Commission. Nous sommes certains que comme les années précédentes, nous pouvons compter sur l'appui précieux de toutes les délégations afin d'adopter ce projet de résolution par consensus.

**M. Situmorang** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et des Philippines, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.18).

Du fait de son caractère inclusif, de ses normes communes et des règles qui en constituent la base, le régionalisme peut créer des liens qui apportent énormément aux pays, en particulier la paix et le développement communs. Nous nous félicitons que le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), grâce aux contributions actives de tous ses participants, continue d'aller de l'avant en tant que plateforme multilatérale importante pour le dialogue et la coopération politiques en matière de sécurité et pour la promotion

de mesures de confiance et de la diplomatie préventive dans la région Asie-Pacifique. L'Indonésie reste déterminée à collaborer avec les autres pays de l'ASEAN pour veiller à ce que les États dotés d'armes nucléaires signent et ratifient le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est dans les plus brefs délais. Je voudrais souligner plusieurs points pertinents.

Premièrement, nous soulignons l'importance que revêt la cohésion entre les zones exemptes d'armes nucléaires, notamment la zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, dont la création n'a que trop tardé. Nous appelons tous les pays de la région à participer pleinement et véritablement à la conférence qui se déroulera le mois prochain. Nous appuyons également la convocation de la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie, qui se tiendra l'année prochaine. Il y a des enseignements importants à retenir des précédentes sessions, que l'Indonésie a présidées, des enseignements qui doivent être appliqués afin de garantir le succès de la Conférence et l'obtention d'un résultat substantiel.

Deuxièmement, en ce qui concerne la dénucléarisation de la péninsule coréenne, nous soulignons l'importance que revêt un dialogue constructif en tant que principal élément d'un processus de paix. La participation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant qu'organe indépendant et compétent dans le contexte du processus de vérification contribuera certainement à la dénucléarisation permanente de la péninsule. L'Indonésie estime que toutes les parties concernées doivent œuvrer à renforcer le dialogue et la confiance et à mettre en œuvre les engagements qu'elles ont pris aux fins du maintien de la paix et de la sécurité.

Troisièmement, les engagements pris entre l'Iran et les parties concernées au Plan d'action global commun, en vertu de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, doivent être respectés. Je réitère que le rôle de l'AIEA en matière de vérification est la clef de l'efficacité de l'accord. Ce n'est qu'en mettant en œuvre les engagements convenus par toutes les parties que cette réalisation historique dans le domaine de la non-prolifération pourra contribuer à la paix et à la stabilité de la région et du monde.

Garantir la paix et la sécurité mondiales est une entreprise collective à laquelle tous les États devraient s'engager sans réserve. Tous les pays et toutes les régions doivent, sous l'égide de l'ONU, jouer leur rôle comme il se doit. Faisons-le avec détermination.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/74/L.5, A/C.1/74/L.7 et A/C.1/75/L.8.

**M. Ahmed** (Pakistan) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a depuis longtemps reconnu que la paix et la sécurité internationales, et la stabilité aux niveaux régional et sous-régional, sont interdépendantes. Compte tenu de cette relation inextricable, la Charte des Nations Unies reconnaît la valeur des accords régionaux pour assurer la paix et la sécurité mondiales. Dans la période de l'après-guerre froide, la plupart des menaces à la paix et à la sécurité sont nées principalement entre des États situés dans une même région ou sous-région. C'est à cette fin que les efforts internationaux visant à promouvoir le désarmement et la maîtrise des armements sont renforcés et complétés par des approches régionales.

Comme l'ont affirmé les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les directives de la Commission du désarmement, les mesures de confiance au niveau régional doivent être adaptées aux spécificités de la région et doivent commencer par des arrangements simples sur la transparence, l'ouverture et la réduction des risques, avant que les États concernés n'aient d'autre choix que de prendre des mesures plus substantielles de maîtrise des armements et de désarmement. Des mesures de confiance convenues d'un commun accord peuvent contribuer à créer des conditions favorables. Toutefois, ces mesures ne doivent pas devenir une fin en soi. À long terme, ces mesures doivent également contribuer à régler les conflits, mais si ceux-ci continuent à s'envenimer, ces mesures risquent de perdre de leur efficacité avec le temps.

L'Asie du Sud est confrontée à certains défis distincts résultant des prétentions hégémoniques d'un pays de la région. Alors qu'il continue à acquérir des capacités stratégiques et conventionnelles déstabilisatrices et à développer des doctrines militaires offensives, ce pays a refusé d'engager un dialogue bilatéral sur le renforcement de la confiance et la réduction des risques. Plus que jamais, la situation nous oblige à reconnaître le danger clair et présent que posent de tels développements non seulement pour le Pakistan, mais aussi

pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Le Pakistan souhaite la paix. La paix et la stabilité en Asie du Sud ne peuvent être réalisées sans le règlement des différends sous-jacents, un accord sur des mesures réciproques de retenue stratégique et l'instauration d'un équilibre entre les forces conventionnelles. Nos propositions à cet égard sont toujours valables. Le Pakistan est ouvert à toute initiative bilatérale ou régionale qui renforce la confiance, réduit les risques et se conforme au principe cardinal d'une sécurité égale et non diminuée pour tous.

Comme les années précédentes, ma délégation a déposé trois projets de résolution, A/C.1/74/L.5, A/C.1/74/L.7 et A/C.1/74/L.8, qui reconnaissent l'importance des approches régionales en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de renforcement de la confiance pour la paix et la stabilité internationales, ainsi que la complémentarité entre les approches régionales et mondiales. Nous comptons sur le soutien continu des États Membres à l'adoption des projets de résolution de cette année. Une version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

**M<sup>me</sup> Al Mazroui** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : En raison des contraintes de temps, je vais me concentrer sur les points les plus importants de mon intervention, dont la version complète sera disponible sur PaperSmart.

Les Émirats arabes unis s'associent aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.18).

Le Moyen-Orient reste confronté à des menaces et à des attaques de groupes terroristes et extrémistes et est donc l'une des régions qui a le plus besoin d'intensifier ses efforts dans les domaines du désarmement et de la stabilité de la sécurité. Mon pays considère donc que tous les efforts visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient sont d'une importance capitale. Les Émirats arabes unis soutiennent l'initiative de l'ONU visant à convoquer la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre et sera présidée par la Jordanie, et invitent instamment toutes les parties invitées à participer aux négociations sur la conclusion d'un traité contraignant à cet égard en vue d'assurer la paix et la sécurité régionales et internationales.

À cet égard, les Émirats arabes unis soulignent qu'il est important de parvenir à un résultat positif lors de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de prendre des mesures sérieuses pour mettre en œuvre le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010. Nous devons également aborder de manière globale les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Mon pays se réjouit de participer à la Conférence d'examen de 2020 afin de renforcer le système international de paix et de sécurité, et nous invitons instamment les États parties au Traité à participer à un dialogue constructif dans le but d'atteindre les objectifs du Traité.

Les Émirats arabes unis ont salué les récentes mesures positives prises lors des discussions de haut niveau sur la péninsule coréenne. À cet égard, nous renouvelons notre appel à la Corée du Nord pour qu'elle revienne au TNP, signe le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et se conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Les Émirats arabes unis renouvellent leur engagement envers le TNP, tout en affirmant le droit des États à développer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Mon pays est un modèle dans la région pour ce qui est des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Depuis que nous avons rejoint l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en 1976, nous avons coopéré avec elle s'agissant de nos besoins de développement national. Nous basons également notre coopération sur les objectifs de la Vision 2021 des Émirats arabes unis, qui vise à faire en sorte que notre pays soit parmi les meilleurs dans le traitement de diverses questions telles que le développement social et économique. Nous appelons donc tous les pays à respecter les normes de l'AIEA et à continuer à renforcer la confiance en ce qui concerne leurs activités nucléaires, dans l'espoir que ces mesures auront un effet positif sur le comportement des pays de la région.

**M. Karbou** (Togo) : L'importance des centres régionaux pour la paix et le désarmement n'est plus à démontrer. En effet, il est établi depuis longtemps qu'il existe un potentiel vaste et, dans une mesure assez large, inexploré pour progresser dans le domaine du désarmement si l'on intervenait au niveau régional. De nombreuses actions menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

sur le terrain atteste de cette réalité et c'est le cas dans d'autres régions également, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique.

À cet égard, le Togo salue les rapports du Secrétaire général des Nations Unies sur les centres régionaux de désarmement (A/74/112, A/74/115 et A/74/118) et plus précisément sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique que le Togo a l'honneur et le privilège d'abriter.

Il est utile de toujours rappeler le rôle important que joue ce centre, notamment dans le contexte africain où d'énormes défis sécuritaires se posent à nos États. Ces défis se sont malheureusement décuplés du fait des conflits asymétriques dans nos pays où des individus ont recours, par des voies illégales, à certains types d'armes conventionnelles notamment les armes légères et de petit calibre.

Aussi, conformément à son mandat, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a accompli des actions notables dans le cadre du désarmement régional. L'année écoulée, comme de coutume, il a fourni, sur demande des États africains, un appui technique à leurs initiatives en vue de mettre en œuvre des mesures essentielles relatives à la paix et à la limitation des armements. Le Centre a également apporté son concours à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et à l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

C'est le lieu ici de relever que la contribution du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique reste précieuse dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel à travers la fourniture d'une assistance technique visant à améliorer la lutte contre la circulation illicite des armes de petit calibre.

Les défis auxquels les centres régionaux sont confrontés restent, dans une large mesure, financiers. C'est pourquoi le Togo se fait l'écho de l'appel du Secrétaire général invitant les États Membres et les contributeurs à davantage d'efforts afin de lui permettre de renforcer ses capacités opérationnelles pour faire face aux besoins sans cesse croissants de nos pays.

En tant que pays hôte, le Togo continue d'œuvrer inlassablement à doter le Centre des meilleures conditions de travail. Dans ce sens d'ailleurs, un bâtiment

flambant neuf construit par le Gouvernement togolais, et réceptionné depuis le 5 juillet 2018 par la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement abrite dorénavant le Centre.

**M<sup>me</sup> Agladze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : La militarisation est une préoccupation majeure et représente une menace non seulement pour mon pays mais aussi pour la sécurité de toute la région de la mer Noire. La Fédération de Russie n'a pas inversé sa tendance à une militarisation accrue en Géorgie. Au contraire, elle persiste, voire accélère le rythme, et en étend la portée à certains égards. La Première Commission est bien consciente que les deux régions occupées de la Géorgie sont lourdement militarisées depuis plus de 10 ans maintenant. Les bases militaires russes stationnées illégalement dans les régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali sont sous le commandement du district militaire sud de la Fédération de Russie et elles participent activement aux exercices militaires russes, y compris aux exercices à grande échelle. Les deux bases sont bien armées et dotées d'équipements militaires sophistiqués et offensifs, notamment des chars, des véhicules blindés, de l'artillerie de longue portée, des systèmes de lancement de roquettes, des systèmes antiaériens, des capacités de guerre électronique et d'interception des transmissions, et des drones, le tout accompagné d'une large couverture dans tout le Caucase et dans la région de la mer Noire. En outre, 4 500 soldats et 1 300 membres du Service fédéral de sécurité sont stationnés illégalement dans les deux régions.

Tout cela se produit en violation des engagements pris par la Fédération de Russie au titre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, qui demandait clairement le retrait des forces russes vers leurs lignes de déploiement d'avant le 7 août 2008 et exigeait que les observateurs internationaux se voient accorder l'accès aux régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali. Au lieu de cela, c'est le contraire qui s'est produit, puisque la Fédération de Russie continue d'accroître sa puissance militaire et que ses prétendus gardes-frontières refusent systématiquement l'accès à la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie pour qu'elle puisse pleinement s'acquitter de son mandat et entrer dans ces régions à des fins de surveillance et de vérification. Ironie du sort, il y a quelques jours à peine, le régime d'occupation a brièvement détenu l'une des patrouilles de la Mission de surveillance dans la région de Chorchana-Tsnelisi, où le processus de transformation des lignes de démarcation en frontières bat son plein.

Pour terminer, je tiens à souligner que cette situation ne reflète pas une tendance qui se limiterait à la seule Géorgie. Depuis 2014, nous observons des violations manifestes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ukrainiennes par la Fédération de Russie, notamment avec la fermeture de larges pans de la mer Noire, ce qui a de graves implications pour la sécurité de toute la région.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.9.

**M. Khaldi** (Algérie) (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'importance primordiale du désarmement régional, ma délégation voudrait faire les remarques ci-après.

L'Algérie continue de s'impliquer profondément dans la consolidation de la stabilité et de la sécurité au-delà de ses frontières, et de collaborer étroitement avec les pays voisins, au service d'un avenir meilleur pour tous les peuples de la région. À cet égard, nous restons convaincus que la seule façon de régler la crise en Libye passe par un règlement politique impliquant un dialogue global et une réconciliation nationale pour tous les Libyens. Nous exhortons la communauté internationale à déployer tous les efforts politiques et diplomatiques possibles pour appuyer et promouvoir une solution nationale et sans exclusive pour la Libye.

Quant à la situation au Mali, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, demeure le seul cadre de référence pour le Gouvernement malien, les autres parties maliennes et la communauté internationale. Mon pays est fermement résolu à assurer la bonne mise en œuvre de l'Accord et continue donc de jouer un rôle clef en présidant le Comité de suivi.

Le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, baptisé Traité de Pelindaba, qui établit une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, est un exemple concret de désarmement au niveau régional. L'Algérie a été l'un des premiers États africains à ratifier cet instrument historique, qui célèbre cette année son dixième anniversaire. Nous appelons donc les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les trois protocoles annexés au Traité. Dans le même contexte, ma délégation se félicite de l'adoption, en décembre 2018, de la décision 73/546 de l'Assemblée relative à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous espérons que cette conférence, qui tiendra sa première session le mois prochain, permettra de conclure de bonne foi un traité juridiquement contraignant sur la création d'une telle zone. Nous appelons donc tous les États de la région, sans exception, à participer activement à ladite conférence.

La délégation algérienne accueille favorablement le rapport du Secrétaire général, intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée » (A/74/97), qui présente les vues de certains États Membres sur les voies et moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région. Comme les années précédentes, l'Algérie a l'honneur de présenter à la Première Commission et à l'Assemblée générale, à sa présente session, le projet de résolution A/C.1/74/L.9, intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée », au titre du point 103 de l'ordre du jour. La délégation algérienne et les États Membres qui se sont portés coauteurs du texte comptent sur l'appui de tous les autres États Membres pour l'adoption du projet de texte.

Pour terminer, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, de la Tunisie et de la Zambie, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.18). La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.42.

**M. Prieto Tica** (Pérou) (*parle en espagnol*) : L'Amérique latine et les Caraïbes sont fondamentalement une région à revenu intermédiaire qui a réalisé d'importants progrès s'agissant de réduire la pauvreté, la violence et l'insécurité. Pour faire face à la situation qui prévalait, il a fallu coordonner les efforts afin de mener des activités visant à mettre en œuvre des mesures propices à la paix, à la confiance et au désarmement, associées à des actions de promotion du développement socioéconomique. À cette fin, l'Assemblée générale a chargé le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de fournir un appui concret aux initiatives et activités des États de la région en faveur de la mise en œuvre de mesures propices à la paix et au désarmement, ainsi qu'à la promotion du développement socioéconomique.

Grâce à l'appui fourni par le Centre, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont progressé dans les domaines du renforcement des capacités et de la formation du personnel spécialisé, ainsi que dans l'élaboration et l'application de normes relatives au désarmement et à la sécurité. Dans ce contexte, le Centre a organisé cette année 70 activités d'assistance technique, juridique et dans le domaine de la formation, afin d'aider les États de la région à mettre en œuvre les instruments relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive. C'est ainsi que le Centre a dispensé une formation technique à plus de 1 000 fonctionnaires nationaux sur la destruction des munitions, le marquage et le traçage des armes légères et des munitions, l'interception des armes aux points d'entrée et de sortie, les procédures d'enquête sur les scènes de crime, la sécurité physique et la gestion des stocks, et les transferts d'armes classiques. Le Centre a également cherché à harmoniser ses activités avec les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16, en nouant des contacts avec une soixantaine de jeunes pour mesurer la violence et l'insécurité dans leurs communautés respectives. Enfin, le Centre a continué à encourager la participation des femmes aux initiatives de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, conformément à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur la question.

Dans le cas du Pérou, dans le but de réduire les effets néfastes du risque découlant de la prolifération illicite et de l'utilisation aveugle des armes de guerre conventionnelles, le Centre a collaboré avec l'armée péruvienne à la destruction de munitions dans le centre du pays. Pour soutenir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le Centre a aidé le Pérou à élaborer de nouvelles législations liées à la Convention sur les armes biologiques.

Pour conclure, compte tenu des considérations qui précèdent, ma délégation présentera de nouveau un projet de résolution sur les activités du Centre régional (A/C.1/74/L.42) qui, nous l'espérons, bénéficiera, comme les années précédentes, du précieux soutien de toutes les délégations et sera adopté par consensus.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La situation militaire et politique dans le monde continue de se détériorer. Nous sommes particulièrement préoccupés par ce qui se passe en Europe sur ce front. L'orientation ouvertement antirusse de l'OTAN érode le fondement même sur lequel les régimes et instruments de sécurité européens ont été construits et grâce auquel ils fonctionnent. Ainsi, des milliers de

soldats de l'OTAN apparaissent, sur la base d'une rotation prétendument constante, là où on ne les avait jamais vus auparavant : près des frontières de la Russie. Les régions d'Europe du Nord et de la mer Baltique, autrefois stables militairement, ressemblent de plus en plus à des zones de front. L'OTAN accentue son activité militaire dans la mer Noire. Des contingents conjoints de plus en plus nombreux sont déployés à titre de démonstration de force.

Dans un tel contexte, nous considérons qu'il est nécessaire de saisir toutes les occasions d'apaiser les tensions et d'intensifier la coopération. Sachant que le Traité sur les armes armées conventionnelles en Europe est désormais dépassé, non seulement les mesures de confiance et de sécurité conservent toute leur importance mais elles en deviennent cruciales. Nous sommes conscients de l'importance particulière que revêt, pour la sécurité européenne, la mise en œuvre du Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité. Nous tenons à souligner que nous ne voyons pas d'un bon œil l'idée de refondre le Document de Vienne. Étant donné la politique d'affrontement et d'endiguement pratiquée par l'OTAN à l'encontre de la Russie, même une refonte technique n'a aucun sens. Les décisions du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) prises au cours des cinq dernières années ont été mises en œuvre dès leur publication.

Nous nous félicitons de la reprise de la mise en œuvre intégrale du Traité « Ciel ouvert » cette année. Le maintien de la période d'interdiction de vol pourrait entraîner une exacerbation de la méfiance mutuelle et une aggravation des tensions militaires et politiques. Nous espérons que la Géorgie appliquera le Traité en toute bonne foi.

Nous considérons le Dialogue structuré de l'OSCE sur les défis de sécurité en Europe comme une importante mesure de confiance visant à désamorcer les tensions militaires et à réduire les menaces. Des propositions ont été formulées en ce sens, qui exigent une analyse plus poussée. Il s'agit notamment d'idées concernant l'élaboration d'un code de conduite sur la transparence, la réduction des risques, et la prévention et la résolution des incidents militaires. Nous continuerons de participer à cette instance. Nous appuyons le rôle joué par l'OSCE dans le règlement des conflits. Pour notre part, nous continuerons à faciliter le règlement des conflits dans le Donbass, en Transnistrie et

au Haut-Karabakh. Je tiens à souligner que la Russie n'est partie à aucun conflit que ce soit dans la zone de l'OSCE ou ailleurs dans le monde.

D'une manière générale, force est de constater que, compte tenu du déficit de confiance qui prévaut actuellement, on ne peut s'attendre à des progrès concrets en matière de maîtrise des armes classiques en Europe. La consolidation des positions d'affrontement des États-Unis, de l'OTAN et de l'Union européenne vis-à-vis de notre pays, les pressions politiques et économiques sans précédent exercées sur la Russie et l'érosion de la coopération militaire vont toutes à l'encontre des lignes directrices de l'OSCE concernant la création d'un espace de sécurité collective en Europe.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Martínez** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela s'associe à la position exprimée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.18).

Les transformations du contexte géopolitique international, la multiplication des discours belliqueux, l'érosion d'importants instruments multilatéraux et la multiplication des mesures unilatérales par certains États nucléaires ont conduit au climat d'instabilité et de méfiance que nous connaissons aujourd'hui, exacerbant le risque de conflit. C'est pourquoi la mise en œuvre au plan régional de mesures qui contribuent à renforcer l'architecture de sécurité internationale et le régime de non-prolifération est essentielle pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Amérique latine et les Caraïbes sont une région qui a historiquement consenti des efforts importants en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Il convient de rappeler qu'elle a été la première région densément peuplée à signer un instrument juridiquement contraignant visant à interdire et à prévenir les essais, l'utilisation, la fabrication, la production ou l'acquisition d'armes nucléaires. Elle a également été proclamée zone de paix par nos chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenu à La Havane en janvier 2014.

Le Venezuela est convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est un élément vital pour le renforcement du régime de non-prolifération aux échelons régional et mondial, raison pour laquelle nous appuyons la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de

destruction massive. Dans ce sens, nous nous félicitons de la convocation d'une conférence sur la question, en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale, et de la tenue de sa première session, qui aura lieu en novembre sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie.

Le Venezuela rejette la décision des États-Unis d'Amérique de se retirer du Plan d'action global commun, car elle est contraire aux objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaire ainsi qu'à l'esprit de dialogue et de coopération qui doit prévaloir si nous voulons assurer la coexistence pacifique entre les pays.

Enfin, notre pays souligne l'importance vitale du respect du multilatéralisme et de la recherche de solutions concertées par le dialogue et la négociation, comme le prévoient les dispositions de la Charte des Nations Unies. La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

**M<sup>me</sup> Rahman** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie et la représentante des Philippines, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/74/PV.18).

La Malaisie estime que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba, la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie sont d'une importance vitale pour le renforcement de la paix mondiale et régionale, consolidant le régime de non-prolifération nucléaire et contribuant à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. En tant que membre fondateur de l'ASEAN et partie au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, la Malaisie réaffirme l'importance de ces zones et traités pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous soulignons l'importance de réaliser les objectifs fondamentaux énoncés dans le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et son protocole, conformément à la déclaration de Kuala Lumpur de 2015, « ASEAN 2025 : bâtir l'avenir ensemble », adoptée par les dirigeants de l'ASEAN au vingt-septième Sommet de l'ASEAN en 2015. L'adhésion des États dotés d'armes nucléaires à ce protocole reste impérative. La Malaisie se félicite des consultations et de la poursuite du dialogue entre l'ASEAN et les États dotés d'armes nucléaires en vue de résoudre le plus rapidement possible la question de la signature et de la

ratification du Protocole, qui sont attendues de longue date. Nous affirmons également notre engagement à coopérer avec les autres États membres de l'ASEAN afin de continuer à œuvrer en ce sens, conformément au Plan de la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN pour 2025.

La Malaisie est préoccupée par le fait que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 n'a pu parvenir à un consensus sur de nouvelles mesures concernant le processus de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous affirmons la nécessité de créer rapidement une telle zone, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus. La Malaisie se félicite de la convocation de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui sera présidée par la Jordanie en novembre, en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous appelons tous les États de la région à y participer activement afin de parvenir à l'établissement de cette zone.

La Malaisie se félicite également de l'organisation de la quatrième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, qui se tiendra à New York en avril 2020. Nous espérons qu'elle permettra de promouvoir la coordination et la convergence des efforts visant à appliquer les dispositions des traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires, et de renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Les nouveaux défis en matière de sécurité ne feront qu'accroître la nécessité d'une action et d'un dialogue multilatéraux. De concert avec ses partenaires de la région et au-delà, la Malaisie se réjouit d'examiner les possibilités de renforcer le programme mondial de sécurité et de désarmement.

**M. Fiallo Karolys** (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur était le dernier sur la liste des orateurs aujourd'hui, et voilà que la technologie vient de me jouer un mauvais tour – peut-être s'agit-il d'une sorte d'attaque extraterrestre –, mais je ne vais pas laisser passer l'occasion de prendre la parole. Je tiens à souligner que la déclaration officielle et finale de l'Équateur sera téléchargée sur le portail PaperSmart.

L'Équateur s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.18).

Ma délégation est fière de faire partie d'une région de paix, non seulement parce qu'elle a été déclarée comme telle par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), mais aussi parce qu'elle a été la première région densément peuplée du monde à être déclarée zone de paix, conformément au Traité de Tlatelolco.

L'Équateur appuie et continuera d'appuyer les travaux de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous appuyons également les efforts visant à créer des zones de paix dans toutes les régions du monde, car nous estimons que ces zones contribuent à la paix et à la sécurité internationales.

Pour terminer, je tiens à remercier la délégation péruvienne d'avoir assuré la coordination en ce qui concerne le projet de résolution A/C.1/74/L.42, à l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui fournit une assistance aux États de notre région.

Je voudrais indiquer à nouveau que notre déclaration intégrale sera téléchargée sur PaperSmart.

**M. Menashe Moreno** (Israël) (*parle en anglais*) : Ces dernières décennies, le Moyen-Orient a connu des défis qui ont façonné l'architecture de sécurité régionale. Il s'agit essentiellement d'une lutte entre les pays qui aspirent à la stabilité et les pays et acteurs non étatiques qui appuient le terrorisme et cherchent à déstabiliser la région pour promouvoir leurs objectifs radicaux, en prenant la sécurité régionale en otage.

Depuis la fin des années 70, le régime radical iranien exporte son projet révolutionnaire vers d'autres pays du Moyen-Orient et au-delà. Les activités malveillantes de l'Iran prennent plusieurs formes : ses attaques contre le Golfe arabe, l'établissement de bases de missiles extraterritoriales, entre autres. Fermer les yeux sur des actes aussi agressifs ne fera qu'aggraver le dilemme de sécurité régionale.

La prolifération, sous ses différentes formes, est un problème grave au Moyen-Orient. L'Iran et la Syrie sont des exemples flagrants de pays qui se livrent à la prolifération d'armes mortelles au profit d'organisations terroristes dans toute la région. Cette prolifération

porte sur les missiles surface-surface, les roquettes et les armes légères et de petit calibre, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité.

Malheureusement, le Moyen-Orient est marqué par une culture de non-respect des traités de maîtrise des armements et de non-prolifération, en violation des obligations juridiques contractées par les pays concernés. Tant que cette culture persiste, il sera impossible de promouvoir un quelconque processus régional. La reconnaissance et le rejet absolu de ce concept par la communauté internationale constituent le point de départ pour le règlement de ce problème fondamental.

La communauté internationale et les acteurs modérés au Moyen-Orient doivent œuvrer de concert, en prenant les choses en main. Par conséquent, les acteurs modérés au Moyen-Orient doivent adopter une approche constructive au lieu de gaspiller de l'énergie et des ressources dans des projets destructeurs, qui ne nous mèneront nulle part et qui font le jeu des radicaux. L'État d'Israël fait partie intégrante du Moyen-Orient, en ce sens qu'il est à la fois menacé par des puissances destructrices et par le terrorisme, et qu'il lutte également contre ces éléments malveillants. Nous sommes dans le même bateau, et nous devons œuvrer de concert pour arriver à bon port.

Une version complète de cette déclaration sera mise en ligne sur PaperSmart.

**M. Balouji** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.18).

Dans le discours qu'il a prononcé récemment devant l'Assemblée générale (voir A/74/PV.5), le Président Rouhani a appelé l'attention sur le fait que notre région est au bord du gouffre – il suffirait d'une bévue pour déclencher une conflagration. Cette situation tendue est due à plusieurs facteurs, notamment la présence militaire des États-Unis et surtout, les actes d'agression d'Israël.

Les principaux objectifs des États-Unis dans la région consistent à établir des bases militaires, vendre davantage d'armes et faciliter l'agression et l'occupation du régime israélien. Même si les États-Unis prétendent appuyer certains pays de la région, les événements récents montrent que leur politique régionale irresponsable provoque l'insécurité et l'instabilité dans la région.

La région du Moyen-Orient ne deviendra sûre que lorsque les troupes américaines se retireront. La paix et la stabilité régionales ne peuvent être garanties que par les pays de la région, et non par l'intervention des États-Unis ou par leur terrorisme économique. La politique agressive des États-Unis au Moyen-Orient a coûté la vie à des centaines de milliers de civils innocents. Les États-Unis ont apporté le malheur, la mort et la destruction. Pendant trop longtemps, ils ont fait de mauvais choix dans notre région et ont ensuite rejeté la faute sur d'autres pays, en particulier l'Iran. Le rôle que les États-Unis ont joué en créant des groupes terroristes, en les appuyant et en les utilisant pour attaquer des pays indépendants de la région a eu des conséquences catastrophiques.

De même, Israël essaie d'exacerber l'hostilité et le chaos parmi les pays du Moyen-Orient. Depuis sa création, ce régime n'a cessé de se livrer à une occupation brutale et illégale et de commettre des actes de terrorisme effrontés, des agressions militaires et toutes sortes de crimes internationaux, avec l'appui des États-Unis. Israël est la principale source et cause de la prolifération des armes de destruction massive. Il refuse d'adhérer à tout instrument international interdisant les armes de destruction massive et tourne en dérision la crédibilité de ces instruments, qui sont des composantes de l'architecture de sécurité internationale.

La principale leçon que nous pouvons tirer des derniers événements au Moyen-Orient est que les armes américaines ne peuvent pas garantir la sécurité et qu'on ne peut pas acheter la sécurité auprès de gouvernements étrangers. Les pays de la région doivent s'appuyer sur leur coopération en matière de sécurité collective. La proposition faite par l'Iran de créer une coalition pour l'espoir, ou l'initiative de paix d'Ormuz, sous l'égide des Nations Unies, vise à établir une coopération en matière de sécurité parmi les pays du Moyen-Orient.

Concernant les allégations sans fondement faites par le représentant du Royaume-Uni au sujet de l'Iran, je voudrais souligner que ce n'est pas la politique de l'Iran qui cause l'insécurité dans la région mais l'appui inconditionnel que le Royaume-Uni et certains autres pays apportent à Israël ainsi qu'à d'autres acteurs non étatiques et groupes terroristes.

Si des acteurs locaux ne déploient pas les efforts qui s'imposent au niveau régional pour apporter une paix et une sécurité inclusives au Moyen-Orient en général et à la sous-région du Golfe persique en particulier, nous serons plongés dans la tourmente. L'Iran

est résolu à assumer ses responsabilités en contribuant au maintien de la paix et de la sécurité dans ces deux régions stratégiques du monde.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : La Commission vient d'entendre le dernier orateur sur le groupe de questions « Désarmement et sécurité au niveau régional ».

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre de l'exercice du droit de réponse.

À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde à trois minutes.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La déclaration qui a été faite hier par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/PV.18) était truffée d'informations inexacts. Dans sa déclaration, elle s'est bien gardée de parler de la coopération en cours entre la Syrie et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Je voudrais donc l'informer des faits les plus récents, notamment de la visite de l'équipe des médias à Damas.

Deuxièmement, elle a affirmé que nous ne respectons pas les conventions pertinentes. Ces affirmations sont fondées sur l'ignorance et un mépris total des faits. Je voudrais rappeler que mon pays est partie à la Convention sur les armes chimiques depuis 2013 et que nous avons tenu environ 24 séries de discussions à Damas et à La Haye. Une délégation permanente de la Syrie est basée à La Haye, et travaille toujours en coordination avec le Secrétariat pour l'informer des faits nouveaux. Par ailleurs, dans un souci d'éducation politique, je voudrais informer l'observatrice de l'Union européenne que si elle a des informations ou des preuves à l'appui de ses accusations contre mon pays, elle devrait les présenter au siège de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye au lieu de faire perdre son temps à la Commission avec des allégations à caractère politique et de retarder ses travaux.

Troisièmement, l'observatrice de l'Union européenne a accusé mon pays et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) d'utiliser des armes chimiques. Cette accusation est la preuve que la représentante est politiquement myope et n'a aucune compréhension réelle de la situation et de la manière dont mon pays et nos alliés ont combattu l'EIIL et les autres formes de terrorisme. C'est aussi la preuve manifeste qu'elle n'a pas suivi tous les faits pertinents, en particulier les déclarations de hauts

responsables de l'Union européenne et des États-Unis et le fait que des armes chimiques ont été passées en contrebande de la Libye vers la Turquie, après quoi elles ont été livrées à l'EIIL et au Front el-Nosra et utilisées à Khan el-Assal. Nous avons envoyé des dizaines de lettres publiques officielles au Conseil de sécurité et au Bureau des affaires de désarmement, dans lesquelles figurent les noms des personnes qui ont fait passer ces armes en contrebande.

Rien ne peut absoudre les pays européens qui ont pris position contre mon pays de leur responsabilité dans la crise que continue de subir la Syrie. Ce sont ces pays qui ont soutenu les forces séparatistes illégitimes dans le nord-est de la Syrie, ouvrant la voie à un terrorisme croissant et aggravé, y compris dans le nord-ouest du pays. Ils l'ont fait en soutenant les terroristes et en fermant les yeux sur les activités de la Turquie.

En ce qui concerne les remarques du représentant des États-Unis, nous savons tous que ce sont les États-Unis qui ont utilisé des armes nucléaires, biologiques et chimiques, y compris le phosphore blanc, l'uranium enrichi et d'autres armes interdites au niveau international. Le monde en a eu la preuve flagrante chez les nouveau-nés au Viet Nam, en Iraq et dans de nombreux autres pays. Ce sont les États-Unis qui violent les conventions sur les armes de destruction massive et qui déploient des armes nucléaires sur le territoire d'États qui n'en sont pas dotés, en violation flagrante du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Et de nombreux pays sont persuadés que les États-Unis n'ont nullement l'intention de détruire leur énorme stock d'armes chimiques. Tous les jours, ils trouvent un nouveau prétexte pour ne pas le faire. Dans le même temps, ils modernisent leurs armes biologiques dans des laboratoires clandestins répartis dans plus de 25 pays.

Les États-Unis protègent également le fait qu'Israël ne respecte pas ses obligations internationales en refusant d'accéder à toute convention ou tout traité interdisant les armes de destruction massive et de soumettre ses installations à la vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'entité israélienne tente de se soustraire à ses responsabilités découlant des multiples résolutions sur Israël en accusant d'autres États, afin de détourner l'attention du consensus international selon lequel les armes de destruction massive israéliennes sont la véritable menace au Moyen-Orient.

**M<sup>me</sup> Zuo Rui** (Chine) (*parle en chinois*) : La déclaration que vient de faire le représentant des États-Unis est calomnieuse. Il a déformé les faits et porté

des accusations malveillantes à l'encontre de la Chine, accusations que nous rejetons catégoriquement. Je suis sûr que tous les autres pays rendraient un verdict juste si on leur demandait qui met réellement en péril la paix et la sécurité mondiales et régionales.

De nombreux pays ont pris la parole et fait part de leurs préoccupations face à l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et au fait que les États-Unis ont abaissé le seuil d'utilisation des armes nucléaires à l'occasion de la révision de leur posture nucléaire. Beaucoup ont également exprimé leur consternation devant le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun et les ont exhortés à répondre positivement aux attentes concernant l'extension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques par la Russie et les États-Unis afin de faire en sorte que leur processus bilatéral de désarmement nucléaire soit maintenu, accéléré et mené plus avant, de manière à prévenir ainsi une nouvelle érosion du système de sécurité stratégique et de maîtrise des armements en vigueur. C'est ce que demande la communauté internationale. Porter des accusations irresponsables à l'encontre d'autres pays n'exonère aucun pays de ses propres responsabilités.

Sur la question de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, créée sous les auspices de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la position de la Chine et les mesures qu'elle a prises à cet égard sont bien connues. Nous ne permettons à aucun pays de porter des accusations à notre encontre sur ce point. La Chine a fourni sans condition des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires, et nous invitons les autres États nucléaires à prendre le même engagement. Nous avons exhorté les autres membres permanents du Conseil de sécurité à relancer le dialogue avec les États membres de l'ASEAN afin de régler les questions en suspens liées à la signature et à la ratification du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Pour sa part, la Chine a déjà lancé les préparatifs à cet égard et espère signer le Traité dès que possible afin de promouvoir la sécurité dans la région de l'ASEAN et d'y contribuer.

Les problèmes dans la région de l'Asie du Sud sont un héritage de l'histoire et doivent être traités de manière appropriée et pacifique, conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions du Conseil de sécurité et aux accords bilatéraux pertinents. Les parties devraient s'abstenir de toute action unilatérale

visant à modifier le statu quo. Nous espérons que le différend sera correctement géré et réglé, et la stabilité rétablie dans les relations bilatérales.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse en réponse aux déclarations faites par un certain nombre d'États.

Premièrement, les arrangements et les activités militaires de la Fédération de Russie sont strictement de caractère défensif. Contrairement à ceux des pays de l'OTAN, les exercices des forces armées russes se déroulent sur notre territoire national et portent sur le travail de protection de notre territoire et de sa population. Les exercices de l'OTAN, pour leur part, couvrent une zone géographique énorme, tant sur terre qu'en mer, et sont souvent ouvertement antirusse. L'activité militaire de notre pays est essentiellement dictée par la portée et le niveau des menaces existantes. Il convient de souligner que les menaces à la sécurité nationale de la Russie sont en constante augmentation, que le discours antirusse gagne du terrain et que des contingents militaires étrangers, principalement de pays membres de l'OTAN, sont de plus en plus présents le long des frontières russes. Les déclarations faites récemment durant les réunions de la Première Commission de l'Assemblée générale à la présente session, la soixante-quatorzième, montrent que ces menaces s'aggravent.

Deuxièmement, la représentante de la Géorgie s'est plainte de l'occupation d'une partie de son pays. Je souhaite rappeler que ce sont les actes criminels du régime de Mikheil Saakashvili contre le peuple de l'Ossétie du Sud et la menace constante d'incursions militaires en Abkhazie qui ont forcé les peuples de ces deux pays – deux républiques – situés à l'intérieur des frontières géorgiennes à opter pour l'indépendance en 2008. Les bases militaires russes en Abkhazie et en Ossétie du Sud s'y trouvent en vertu d'accords conclus avec ces États, et sont donc tout à fait légales. La présence militaire transcaucasienne de la Russie est un facteur de stabilité, de paix et de développement sûr pour les peuples de pays qui entretenaient autrefois une amitié profonde – la Géorgie, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie. C'est un fait indéniable. Il est également vrai qu'en août 2008, l'intervention forcée des forces militaires russes en vue de rétablir la paix en Géorgie a sauvé le peuple de l'Ossétie du Sud d'un génocide. Le but du régime de Saakashvili était la destruction complète de l'Ossétie du Sud, et l'opération militaire russe a épargné à la Géorgie la honte et la stigmatisation éternelles qu'aurait causé un fratricide. La Géorgie

devrait remercier la Russie d'avoir évité que le sang du peuple de l'Ossétie du Sud, qui a été victime d'une attaque soudaine et terrible le 8 août 2008, tache des mains géorgiennes.

Enfin, à propos de ce qui a été dit au sujet des politiques agressives de la Russie, j'appelle l'attention de la Commission sur ce à qu'est une véritable agression. Une agression est le bombardement de la Serbie en 1999, l'invasion de l'Iraq en 2003, le bombardement de la Libye en 2010 et 2011 et l'invasion de la Syrie. Voilà ce qu'est une agression. De quel droit les États ayant participé à tous ces actes d'agression qualifient-ils les politiques pacifiques de la Russie et l'aide humanitaire qu'elle fournit au Donbass et à Lougansk d'actes d'agression? Qu'est-ce qui leur donne le droit de qualifier d'agression le référendum pacifique sur l'unification avec la Russie organisé par le peuple de Crimée?

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je prie le représentant de la Russie de conclure sa déclaration.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous remercie de ce rappel, Madame la Vice-Présidente. Étant donné que nous avons entendu de nombreuses déclarations antirusse, je voudrais simplement prendre une minute supplémentaire avant de conclure. Tous ceux qui parlent du caractère agressif de la politique étrangère de la Russie doivent se poser toutes ces questions.

**M. Radomski** (Pologne) (*parle en anglais*) : J'exerce mon droit de réponse au nom des 29 États membres de l'OTAN au sujet de la déclaration du représentant de la Fédération de Russie.

Les conditions de sécurité dans la région euro-atlantique sont devenues moins stables et moins prévisibles en conséquence de l'annexion illégale et illégitime de la Crimée par la Russie – que nous ne reconnaissons pas – ainsi que des activités déstabilisatrices qu'elle mène dans l'est de l'Ukraine. À cela s'ajoute le fait que la Russie continue de violer, de ne pas appliquer et de contourner plusieurs obligations et engagements concernant la maîtrise des armements, ainsi qu'un grand nombre de mesures de confiance et de sécurité. La présence alliée sur les territoires de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie et de la Bulgarie, sur l'invitation de leurs gouvernements, fait partie de la stratégie de dissuasion et de défense renforcée de l'OTAN face à ces actions, et elle témoigne de notre solidarité, de notre détermination et de notre capacité à défendre le territoire de

l'Alliance. Cette stratégie est complétée par la volonté de l'OTAN d'engager un dialogue périodique, ciblé et véritable avec une Russie ouverte à la collaboration afin d'éviter des malentendus et des erreurs d'appréciation ainsi que toute escalade non intentionnelle, et de renforcer la transparence et la prévisibilité.

La position de l'Alliance est défensive par nature et proportionnée, et elle illustre notre respect de l'architecture européenne de sécurité basée sur des règles, dont bénéficient aussi directement des États européens qui ne sont pas membres de l'OTAN.

**M. Sharma** (Inde) (*parle en anglais*) : La représentante du Royaume-Uni a mentionné l'Inde dans sa déclaration. Je tiens à souligner que l'Inde a adhéré au Code de conduite de La Haye en juin 2016 et qu'elle est membre du Régime de contrôle de la technologie des missiles depuis cette date. Je voulais qu'il en soit pris acte.

**M. Bravaco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer le droit de réponse de ma délégation après avoir entendu un certain nombre de commentaires cet après-midi.

En ce qui concerne les commentaires du représentant de la République islamique d'Iran, très franchement, l'Iran doit être prêt à opérer comme un pays normal et à modifier son comportement malveillant. Malheureusement, si le Président de mon pays a affirmé que nous étions disposés à entreprendre une démarche diplomatique avec l'Iran, ce pays continue de répondre à nos efforts diplomatiques par la violence. La récente attaque de l'Iran contre des installations pétrolières en Arabie saoudite est inacceptable et inédite, et elle souligne la menace que continue de représenter l'Iran pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit s'unir pour contrer ce comportement agressif, irresponsable et menaçant.

En ce qui concerne les commentaires de la délégation syrienne, les États-Unis ont clairement indiqué au régime syrien que l'emploi d'armes chimiques ne sera pas toléré. Le mois dernier, en marge de la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale ici à New York, le Secrétaire d'État des États-Unis, Mike Pompeo, a réitéré cet avertissement strict après avoir annoncé que les États-Unis étaient parvenus à la conclusion que le régime d'Assad avait utilisé du chlore comme arme dans une attaque perpétrée le 19 mai dans la province de Lattaquié, en Syrie. Le régime d'Assad

doit mettre un terme à son comportement destructeur à l'encontre de son propre peuple et prendre des mesures tangibles aux fins de la paix et de la stabilité.

Enfin, en ce qui concerne les commentaires du représentant de la République populaire de Chine, les États-Unis restent attachés à une maîtrise efficace des armements qui renforce la sécurité des États-Unis, de leurs alliés et de leurs partenaires, qui soit vérifiable et applicable et à laquelle participent des partenaires qui honorent leurs obligations de façon responsable. Nous avons besoin aujourd'hui d'une nouvelle ère de maîtrise des armements, une ère où la Chine, pour la première fois, est à la table des négociations et disposée à réduire les risques nucléaires plutôt que de les augmenter. Aujourd'hui, des régimes non démocratiques tels que la Chine augmentent leurs arsenaux et s'engagent dans des activités qui entravent notre capacité à progresser en matière de désarmement. C'est la clé de ce dilemme. Ils sont révisionnistes dans leurs objectifs et déterminés à déployer de nouvelles armes déstabilisatrices. Si cette tendance se poursuit, la puissance militaire croissante de la Chine finira par lui donner les moyens de démanteler l'ordre international libéral et démocratique dont dépendent la sécurité et la prospérité de tous. Nous devons en être conscients.

L'expansion militaire de la Chine vise à établir une domination régionale et une influence mondiale. Elle a accumulé un vaste arsenal de missiles à lanceur terrestre de portée intermédiaire qui ne fait l'objet d'aucune sorte de restriction internationale. Les États-Unis ne possèdent pas de tels missiles. La Chine accroît son arsenal nucléaire et résiste en même temps à un dialogue bilatéral significatif avec les États-Unis sur le contrôle des armes nucléaires et la réduction des risques. C'est précisément parce que la Chine est le membre le moins transparent des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et qu'elle est engagée dans un processus continu d'accumulation d'armes qu'il est difficile de la prendre au mot sur les questions nucléaires. Très franchement enfin, la Chine doit prendre conscience que son silence persistant sur ces questions est déstabilisant.

**M. Alharsha** (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite à ce que le représentant syrien a dit sur le transfert d'armes chimiques de mon pays, la Libye. Nous avons déjà répondu à ces allégations, que le représentant syrien répète depuis des années sans preuves concrètes ni preuves irréfutables. Je peux assurer la Commission que la Libye a détruit ses armes chimiques sous la supervision de l'Organisation

pour l'interdiction des armes chimiques et avec l'aide de certains pays amis. Le processus de destruction a été effectué en République fédérale d'Allemagne.

Je ne sais pas pourquoi le représentant syrien insiste pour porter ces accusations contre la Libye, comme si la Syrie n'avait pas elle-même d'armes chimiques et ne produisait ni ne possédait de telles armes. Les seules personnes mandatées pour détecter ces armes chimiques, leur nature et leur utilisation sont les équipes de vérification. Nous espérons que le représentant syrien pourra être précis et responsable lorsqu'il répétera de telles allégations à l'avenir, allégations dont nous avons plus qu'assez et qui n'ont rien à voir avec la vérité.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La réponse à mon collègue libyen est que nous n'avons jamais dit que les substances chimiques toxiques et les armes chimiques qui ont été transportées depuis la Libye étaient d'origine libyenne. C'est une autre question sur laquelle nous ou d'autres organismes pourrions enquêter. Néanmoins, aux fins de ce droit de réponse, nous n'avons pas dit que les armes étaient de fabrication libyenne. Nous avons dit qu'elles ont été transportées depuis la Libye dans un avion civil.

J'ai constaté lors de réunions précédentes que les représentants de l'entité israélienne ont constamment répété de fausses informations et ont complètement déformé la vérité afin de cacher ses crimes. L'entité israélienne est la porte d'entrée du terrorisme dans notre région sous toutes ses formes, que nous connaissons tous bien, ainsi que des armes de destruction massive. Elle a menacé d'utiliser des armes nucléaires pendant la guerre de libération arabo-israélienne d'octobre 1973. L'implication internationale avérée d'Israël dans le commerce mondial illicite des armes encourage le terrorisme et sa prolifération tout en protégeant les gangs de trafiquants de drogue et les mouvements séparatistes dans le monde entier. Il a fourni à des groupes terroristes armés, en particulier à Daech et le Front el-Nosra, des armes, des munitions, du matériel et des informations, en plus de substances chimiques toxiques et d'armes chimiques, notamment des missiles équipés d'ogives chimiques.

Les représentants des États-Unis ne sont pas en mesure d'accuser qui que ce soit de quoi que ce soit. Nous nous souvenons tous du mensonge sur les armes de destruction massive en Iraq qui a conduit à l'invasion et à la destruction de ce pays. Avec d'autres États, le régime américain est chargé de transporter des

substances chimiques toxiques et des armes tout en formant les terroristes de Daech et du Front el-Nosra à leur utilisation. Les administrations américaines successives ont utilisé ces groupes terroristes pour déstabiliser de nombreux États, dont mon pays. Leur coopération avec l'organisation terroriste Daech a été prouvée par des images vidéo. Ils échangeaient leurs positions entre eux et déplaçaient les centres de commandement d'une zone à l'autre sans tirer un seul coup de feu.

**M<sup>me</sup> Agladze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : J'utilise mon droit de réponse pour répondre aux commentaires du représentant de la Fédération de Russie. La délégation russe nous a dit aujourd'hui que la Russie n'est partie à aucun conflit dans la zone de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ou ailleurs dans le monde. C'est tout simplement scandaleux. Qu'il soit permis de rappeler à la Commission que l'invasion, la guerre tous azimuts et l'occupation sont tout simplement des actes d'agression contre un État souverain. En outre, ces actes violent tous les principes et normes fondamentaux sur lesquels repose l'ONU elle-même. À la suite de l'agression russe, des centaines de milliers de Géorgiens ont été soumis à un nettoyage ethnique et deux régions du pays sont toujours occupées.

Premièrement, en ce qui concerne les illusions de la Russie sur les prétendus crimes commis par la Géorgie, qui aurait procédé à un bombardement agressif de ses propres citoyens qui aurait également entraîné la mort de soldats de la paix, je rappelle à la Commission que le Rapport de mission d'enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie de l'Union européenne, qui déclare que c'est la Fédération de Russie qui a envahi la Géorgie, est en contradiction flagrante avec ce qu'a dit la délégation russe.

Deuxièmement, la Cour pénale internationale (CPI) est actuellement saisie d'une affaire concernant les crimes de guerre qui ont été commis pendant l'agression russe par les forces russes et les milices locales sous le contrôle de la Russie, ce qui est clairement indiqué dans la décision de la Chambre préliminaire de la CPI sur la question. Je conseillerais à la Fédération de Russie de coopérer avec la communauté internationale et la CPI et d'autoriser l'accès aux territoires géorgiens occupés au lieu de déformer la réalité et de rejeter la faute sur quelqu'un d'autre.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai bref. Lorsque l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la

Fédération de Russie a été signé, l'OTAN avait promis qu'elle ne s'élargirait pas. Depuis 1997, l'alliance de l'OTAN a connu quatre vagues d'expansion. C'est donc l'OTAN, et non la Russie, qui a violé ses propres engagements. Il y a une rhétorique anti-russe à chaque sommet annuel de l'OTAN, et des décisions sont prises qui ne reflètent guère une volonté de l'alliance de maintenir un dialogue avec notre pays sur les questions de sécurité européenne. Quant au dialogue à proprement parler, l'OTAN n'est toujours pas revenue sur sa décision du 1<sup>er</sup> avril 2014 de cesser tout contact avec la Fédération de Russie sur les questions de sécurité. En outre, l'OTAN ne cesse d'étendre son potentiel offensif le long des frontières russes, et de mener des exercices militaires à caractère offensif.

En ce qui concerne la déclaration faite par la représentante de la Géorgie, ce n'est pas la Russie qui manipule l'opinion publique au sein de la communauté internationale, mais la Géorgie. Il est important de lire très attentivement les documents préparés par notre commission d'enquête sur le prétendu incident d'août 2008. La Russie a mené une opération de paix et a fait entrer des soldats en Géorgie, mais c'était en réponse au génocide du peuple de l'Ossétie du Sud. C'est là un fait qui ne peut être nié, puisqu'il est établi dans les documents que la représentante elle-même a mentionnés plus tôt. En ce qui concerne l'occupation, je tiens à dire une fois de plus que la présence militaire russe en Abkhazie et en Ossétie du Sud repose sur un fondement légal, à savoir les accords signés avec ces États concernant leur protection, puisqu'ils ne sont pas en mesure d'exercer eux-mêmes leur droit de légitime défense sachant que certains dirigeants politiques géorgiens appellent à régler par la force les questions de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud.

**M<sup>me</sup> Zuo Rui** (Chine) (*parle en chinois*) : Le représentant des États-Unis vient à l'instant, dans ses commentaires, d'utiliser les mêmes clichés éculés et de lancer une nouvelle fois contre la Chine des accusations injustifiées et infondées que nous rejetons catégoriquement. Ma délégation a, à maintes reprises, présenté la position de la Chine durant les délibérations de la Première Commission, et je ne la répéterai pas ici.

*M<sup>me</sup> Bonkoungou (Burkina Faso), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Nous exhortons les États-Unis à ne pas imposer aux autres leurs raisonnements et jugements fallacieux. Ils se bornent à diffamer et calomnier la Chine au prétexte que cela peut leur servir d'excuses pour

s'exonérer de leurs actions irresponsables et unilatérales, qui perturbent le régime international en place en matière de maîtrise des armements.

**M. Bravaco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref pour cette deuxième prise de parole. À la délégation syrienne, nous répétons simplement que le régime d'Assad doit inverser sa tendance à un comportement destructeur envers son propre peuple, prendre des mesures concrètes pour instaurer la paix et la sécurité et cesser d'utiliser des armes chimiques contre son propre peuple. C'est aussi simple que cela. Le régime d'Assad sera appelé à répondre des crimes qu'il a commis contre son propre peuple en utilisant des armes chimiques.

En ce qui concerne la délégation chinoise, pour prévenir une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et améliorer les perspectives du désarmement, les États-Unis appellent tous les États partageant les mêmes vues à se concerter pour trouver de moyens novateurs et meilleurs de persuader la Chine de changer de cap et de mettre fin à ses politiques agressives, qui sapent l'ordre fondé sur des règles et à cause desquelles il est dangereux pour les États démocratiques responsables d'abaisser leurs défenses. De même, les États démocratiques devraient dénoncer l'utilisation par la Chine de satellites autoritaires pour entraver le progrès. Cet appel à l'action ne s'adresse pas uniquement aux alliés démocratiques traditionnels des États-Unis, bien qu'ils restent indispensables à notre sécurité mutuelle. C'est également un appel à tous les États Membres de l'ONU, de quelque région du monde que ce soit, qui chérissent le mode de vie démocratique et sont sincèrement intéressés à poursuivre les progrès sur la voie du désarmement. Ensemble, nous devrions exiger que la Chine rejoigne de bonne foi les États-Unis et la Fédération de Russie à la table des négociations, afin d'ouvrir une nouvelle ère de maîtrise des armements, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Il y a trois sièges à cette table. Nous attendons que la Chine engage le dialogue.

**M. Moreno** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse et mentionner quelques faits concernant la Syrie et les allégations faites par le représentant du régime d'Assad. Il nous faut rappeler que, au début des années 80, Hafez Al-Assad a utilisé des armes chimiques à Hama. Le fait est qu'environ 10 000 personnes ont péri dans cet attaque à l'arme chimique perpétrée par Hafez Al-Assad en Syrie au début des années 80. Comme on dit, la pomme ne tombe

jamais très loin de l'arbre. Quelques années plus tard, dans plusieurs sites de Syrie, son fils, Bashar Al-Assad, utilise toujours des armes chimiques. Quels sont les chiffres désormais – 10 000, 100 000, 200 000, 300 000, 700 000 personnes? Il n'est pas seul. Il a le soutien de ses alliés, le régime iranien et ses mandataires, et le massacre continue. Dans le même temps, on recense des réfugiés partout. Certains sont également venus en Israël. Il s'agit d'enfants, de garçons, de filles, de personnes âgées et de femmes. Je sais qu'on les appelle des terroristes, mais la Commission peut me croire quand je dis que ce n'est pas le cas. À un moment, nous avons dû évacuer des Israéliens malades vers des hôpitaux du centre d'Israël parce que les hôpitaux du nord étaient entièrement occupés; malgré les lits supplémentaires, il n'y avait plus de place, et le massacre continue toujours. Il est temps de mettre un terme à tout cela. Depuis que le régime de Bashar Al-Assad a rejoint la Convention sur les armes chimiques, il utilise divers types d'armes chimiques dans toute la Syrie. Il faut qu'il réponde de ces actes, et l'attribution des responsabilités est un facteur très important à cet égard.

**M. Balouji** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse après la déclaration absurde du représentant du régime israélien. Comme d'habitude, nous ne voulons évidemment pas honorer ces déclarations par une réponse, mais nous nous devons de réagir et de mettre en exergue les crimes que ce régime commet en permanence.

Il s'agit d'un régime qui occupe le territoire d'une nation sans défense, la Palestine. Il s'agit d'un régime qui commet des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, et qui continue de violer les droits de la personne et le droit international humanitaire.

Il viole constamment les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous rejetons donc toutes ces allégations. Nous savons que ce ne sont que des larmes de crocodile. Ce régime doit changer de comportement dans la région et dans les territoires occupés.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant entamer l'examen du groupe de questions « Mécanisme de désarmement ». Nous avons une longue liste d'orateurs. J'appelle donc toutes les délégations à coopérer pleinement en respectant la limite de temps de parole afin d'éviter que la Commission ne prenne du retard sur son programme.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/74/L.33 et A/C.1/74/L.34.

**M. Situmorang** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par l'érosion continue du multilatéralisme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous sommes déterminés à continuer de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations dans ces domaines et en tant que seule approche durable pour traiter ces questions conformément à la Charte des Nations Unies. Voilà pourquoi notre objectif commun est d'accroître l'efficacité du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Le Mouvement des pays non alignés estime que le principal obstacle pour aller de l'avant est l'absence de volonté politique affichée par certains États, notamment en matière de désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et appelle une nouvelle fois la Conférence à convenir, par consensus et sans délai, d'un programme de travail équilibré et complet qui prenne en considération les intérêts de tous les États en matière de sécurité. Nous condamnons fermement toute politisation des travaux de la Conférence et engageons instamment tous les États Membres de l'ONU à respecter pleinement son règlement intérieur et les méthodes de travail convenues.

Nous soulignons également l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement de l'ONU et exhortons une fois encore les États Membres à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour que la Commission puisse adopter des recommandations en vue de réaliser les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que la Commission du désarmement n'a pu tenir officiellement en 2019 ses sessions d'organisation et de fond, et espérons qu'en traitant toutes les questions sous-jacentes auprès des délégations concernées, elle pourra le faire en 2020 afin de s'acquitter de son mandat en adoptant les recommandations de fond convenues.

Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance que revêt la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cela permettrait d'examiner les aspects les plus critiques du processus de désarmement et de mobiliser la communauté internationale et l'opinion publique en faveur, d'une part, de l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et, d'autre part, de la maîtrise et de la réduction des armes classiques.

Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par l'absence chronique de représentation adéquate des pays membres du Mouvement au sein du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Aussi demandons-nous au Secrétaire général et à la Haute-Représentante de prendre des mesures pour assurer une représentation adéquate, équilibrée et équitable au sein du Bureau. Nous appelons à la transparence et à une application stricte du principe de représentation géographique équitable, notamment en ce qui concerne la composition de tout groupe d'experts gouvernementaux créé dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. Nous insistons également sur l'importance de la transparence et de l'ouverture dans les travaux de ces groupes.

Au titre de ce groupe de questions, le Mouvement des pays non alignés présente les projets de résolution A/C.1/74/L.33 et A/C.1/74/L.34, intitulés respectivement « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement » et « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement », pour lesquels nous espérons obtenir l'appui de tous les États Membres.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés note avec inquiétude la tendance croissante au dépôt de propositions concurrentes sur les mêmes questions au titre du même point de l'ordre du jour. Nous soulignons que cette tendance pourrait nuire à la crédibilité et à la cohérence des résultats du mécanisme de désarmement de l'ONU, ainsi qu'à son fonctionnement, en plus d'envoyer des signaux contradictoires aux États Membres, au Secrétariat et à la communauté internationale. Nous encourageons tous les États Membres à coopérer de façon constructive afin de parvenir à des accords sur les questions pertinentes et de préserver ainsi les principes et les objectifs de la diplomatie multilatérale. Le Mouvement des pays non alignés exhorte tous les pays à coopérer et à démontrer concrètement leur engagement politique, notamment ici, à la Première Commission, afin de

garantir que le mécanisme de désarmement puisse réaliser pleinement son potentiel de promotion de la paix et de la sécurité mondiales. La version intégrale de notre déclaration sera disponible en ligne.

**M. Laouani** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord associer le Groupe des États arabes à la déclaration que vient de prononcer le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les efforts déployés par le Groupe des États arabes aux fins de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) font partie intégrante de notre engagement de principe à réaliser le désarmement nucléaire et à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Il s'agit là d'une priorité absolue de l'action que nous menons en faveur du désarmement et de la sécurité internationale, en application du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978. Nous rappelons que les activités et les mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies sont fondés exclusivement sur ces sessions extraordinaires et ne peuvent être modifiés que par une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Groupe des États arabes appelle de ses vœux la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et espère qu'elle aboutira à des résultats concrets qui permettront de faire face aux nombreux défis nouveaux qui se posent à l'échelle mondiale du fait de la multiplication des menaces à la sécurité internationale. Le régime international de désarmement connaît actuellement des évolutions importantes et historiques, telles que l'adoption du premier instrument international contraignant qui interdit les armes nucléaires en délégitimant leur possession, leur transfert, leur diffusion et leur mise au point, ainsi que l'emploi ou la menace de ces armes, l'objectif étant leur élimination complète à terme.

Le Groupe des États arabes réaffirme l'importance des efforts internationaux concertés pour remédier au grave revers subi par le régime du TNP à la suite de l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Nous devons nous efforcer de garantir le succès de la Conférence d'examen de 2020 en produisant un document final équilibré et complet qui aborde clairement les défis posés aux trois piliers du TNP, dont le premier est la réalisation du désarmement

nucléaire. Nous devons également nous attacher à réaliser des progrès concrets sur la question de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui est une condition essentielle au succès de la Conférence d'examen.

Nous réaffirmons également l'importance de la Conférence du désarmement en tant que seule instance créée dans le but spécifique de négocier des traités de désarmement. Nous soulignons que l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les travaux de la Conférence n'est pas nécessairement due à une insuffisance de ses mécanismes, mais plutôt à un manque de volonté politique. Aussi insistons-nous sur la nécessité d'accélérer les efforts visant à réactiver le rôle de la Conférence afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat de négociation, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Le Groupe des États arabes considère que les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence sont conformes aux objectifs et aux priorités convenus au niveau international. Nous ne devons pas mettre l'accent sur de nouveaux engagements en matière de non-prolifération plutôt que dans le domaine du désarmement nucléaire car cela peut créer des déséquilibres entre les engagements pris par les États dotés de l'arme nucléaire en matière de désarmement nucléaire, d'une part, et les engagements pris en matière de non-prolifération nucléaire par les États qui n'en sont pas dotés, d'autre part.

Le Groupe des États arabes a exprimé à plusieurs reprises sa déception face à l'incapacité de la Commission du désarmement à parvenir à un consensus sur des recommandations pendant de nombreuses années, à l'exception de quelques progrès réalisés lors de la dernière session. Cela est dû aux positions non constructives de certains États dotés de l'arme nucléaire, qui continuent de faire obstacle à un consensus sur les procédures de désarmement nucléaire.

Notre déclaration intégrale sera publiée sur PaperSmart.

**M<sup>me</sup> Carey** (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans le cadre du débat thématique sur le mécanisme de désarmement. La version complète de cette déclaration sera disponible sur PaperSmart.

D'emblée, qu'il me soit permis de rappeler l'importance que la CARICOM attache au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et aux travaux des mécanismes connexes. Les incertitudes croissantes en matière de sécurité et de coopération internationales, qui se manifestent au sein même du mécanisme de désarmement, démontrent la nécessité de renouveler et de renforcer le dialogue, et de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif du désarmement.

La CARICOM souligne l'importance qu'il y a à préserver l'élan créé par les progrès réalisés au sein de la Conférence du désarmement. Nous continuons d'encourager la reprise rapide des négociations au sein de la Conférence du désarmement, car nous sommes vivement déçus par l'absence de progrès dignes de ce nom en ce qui concerne le programme de travail de fond de la Conférence.

Nous espérons vivement que, dans le cadre de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, les délégations s'emploieront résolument, dans la transparence et de façon inclusive, à surmonter la paralysie qui a empêché la conclusion d'un accord sur des délibérations essentielles en matière de désarmement. La CARICOM regrette que la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure de tenir des réunions officielles sur des questions de fond lors de sa dernière session, mais se félicite néanmoins de la souplesse et de la volonté dont les délégations ont fait preuve pour faire avancer les travaux de la Commission dans un cadre informel.

La CARICOM espère vivement que des progrès plus importants seront accomplis durant le cycle actuel et qu'elle pourra participer à des discussions constructives qui permettront de parvenir à un consensus sur plusieurs recommandations.

La CARICOM tient à exprimer sa gratitude à M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et au Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies pour le rôle inestimable que celui-ci joue en tant que coordonnateur des initiatives régionales et mondiales de désarmement. La CARICOM prend également note avec satisfaction du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement. Notre région a bénéficié de ce programme et compte plusieurs anciens boursiers, dont le dernier en date, en 2019, est originaire de la Trinité-et-Tobago.

Il ne peut y avoir de développement durable sans sécurité, sans justice, sans bonne gouvernance et sans paix. La CARICOM attache la plus haute importance à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le contexte du désarmement, de l'objectif 16. Les approches régionales et mondiales en matière de désarmement se complètent mutuellement et doivent être menées en parallèle.

À cet égard, la CARICOM salue les contributions remarquables des Centres régionaux. Nous tenons à saluer le travail accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, basé au Pérou, qui a mené au cours de l'année écoulée plus de 70 activités en matière d'assistance technique et juridique et de formation pour accompagner les États de la région dans leurs efforts pour mettre en œuvre les instruments de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. De nombreux pays de la CARICOM ont bénéficié, et continuent de bénéficier, de l'appui apporté par le Centre régional. La CARICOM réitère l'importance des synergies en matière de désarmement et de maîtrise des armements et voudrait exprimer son appui au Centre régional pour l'accent mis sur les questions de genre et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La CARICOM voudrait également remercier les États Membres pour les contributions volontaires qu'ils ont versées au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et au Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. La CARICOM constate avec satisfaction qu'Antigua-et-Barbuda a été le premier pays membre de la CARICOM à participer au Fonds d'affectation spéciale, en organisant un atelier régional sur la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes en août. La CARICOM voudrait également saisir cette occasion pour saluer le rôle de premier plan que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique et le travail accompli par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

La CARICOM demeure convaincue de l'importance capitale des zones exemptes d'armes nucléaires en tant qu'instruments de confiance qui renforcent la non-prolifération nucléaire et font progresser le désarmement nucléaire. Les pays de la CARICOM sont fiers d'être des États parties au Traité visant l'interdiction

des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. La CARICOM encourage les États à continuer d'appuyer la résolution triennale relative à ce Traité.

La CARICOM réaffirme son appui au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Rien qu'au cours de l'année écoulée, trois États membres de la CARICOM – Sainte-Lucie, la Trinité-et-Tobago et la Dominique – ont ratifié ce Traité, et deux États membres de la CARICOM – la Grenade et Saint-Kitts-et-Nevis – l'ont signé. Nous sommes fermement convaincus que ce Traité, ainsi que d'autres, favorise des approches concrètes et axées sur la dimension humanitaire pour faire progresser le désarmement. À ce jour, neuf États membres de la CARICOM sont signataires du Traité et cinq l'ont ratifié.

La CARICOM salue également les contributions importantes apportées par la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, au maintien de la paix et de la sécurité. Par ailleurs, il faudra établir un dialogue avec toutes les parties prenantes dans le cadre de nos efforts pour faire face aux technologies nouvelles et émergentes.

Il reste beaucoup à faire pour nous acquitter de nos mandats en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. La CARICOM reste déterminée à jouer son rôle pour appuyer le travail essentiel du mécanisme de désarmement et appelle tous les États Membres à faire preuve de la volonté collective nécessaire pour l'avènement d'un monde sûr et pacifique.

**M. Srivihok** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, le Viet Nam et mon pays, la Thaïlande.

Compte tenu des menaces persistantes qui pèsent sur la sécurité internationale et au sujet desquelles les États Membres ont exprimé des positions fermes et intransigeantes, il est plus que jamais nécessaire de préserver et de renforcer la nature, le rôle et l'objectif des différentes instances relevant du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

L'ASEAN considère que la Première Commission est l'enceinte la plus inclusive pour mener des discussions globales sur le désarmement et la non-prolifération. Il faut tout mettre en œuvre pour que les dialogues menés au sein de la Commission soient constructifs, pertinents

et de bonne foi. Nous appelons les États Membres à faire preuve de souplesse et d'un esprit de compromis pour que les délibérations de la Commission soient couronnées de succès.

L'ASEAN reconnaît le rôle important de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale de négociation des traités relatifs au désarmement. En juillet dernier, le Secrétaire général de l'ASEAN, S. E. Dato Lim Jock Hoi, a fait une déclaration devant la Conférence du désarmement, et a exprimé notre appui ferme à cette instance importante de désarmement. Nous encourageons tous les États membres de la Conférence du désarmement à faire montre de plus de volonté politique pour lui permettre de s'acquitter de son mandat de négociation. Nous espérons que le nombre de membres de la Conférence augmentera dans un avenir proche et qu'elle renforcera ses échanges avec les parties prenantes concernées pour pouvoir bénéficier de nouvelles perspectives.

L'ASEAN regrette que la Commission du désarmement n'ait pas pu tenir sa session de fond cette année. Nous encourageons tous les États Membres à œuvrer de concert dans un esprit constructif pour régler les questions en suspens qui entravent nos efforts collectifs au sein de cette instance. Nous appelons tous les États Membres à renforcer leur engagement politique pour préserver le multilatéralisme, socle essentiel sur lequel reposent nos travaux en matière de désarmement et de non-prolifération.

Consciente des contributions précieuses apportées par les approches régionales en matière de désarmement, l'ASEAN appuie le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, qui met à disposition des ressources et encourage la coopération en matière de désarmement dans la région.

Le mécanisme de désarmement doit s'adapter à l'évolution rapide du paysage de la sécurité et aux progrès de la science et de la technologie. L'ASEAN reconnaît l'importance d'une approche globale et inclusive du désarmement. Nous sommes également conscients des liens qui existent entre les efforts de désarmement et les autres cadres des Nations Unies. Le mécanisme de désarmement en vigueur devrait donc promouvoir le désarmement, en particulier au sein du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et il devrait prendre en compte les avis des parties prenantes.

En conclusion, les questions de désarmement et de non-prolifération doivent être considérées non seulement sous l'angle de la politique et de la sécurité, mais aussi comme une problématique transversale qui englobe des aspects tels que les questions politiques, sécuritaires, économiques et socioculturelles. Dans cette perspective globale, nous sommes prêts à collaborer avec tous les partenaires pour renforcer l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. La communauté internationale a une responsabilité partagée à cet égard.

**M. Hwang** (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des Présidents des Conventions de désarmement, à savoir la Norvège, qui préside la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le Pakistan qui préside la Convention sur l'interdiction de certaines armes classiques, la Suisse, qui préside la Convention sur les armes à sous-munitions, et mon pays la France, qui préside la Convention sur l'interdiction des armes biologiques.

Nous tenons à souligner la gravité des difficultés financières qui affectent les conventions de désarmement et qui entravent le bon fonctionnement de la machinerie du désarmement. Comme nous le savons tous, au cours des dernières années, des réunions approuvées par l'ensemble des États parties ont été écourtées en raison d'un manque de fonds, et plusieurs mesures inacceptables de réduction des coûts, y compris le sacrifice de l'interprétation de nos réunions et de la traduction des documents officiels, ont été prises. En outre, la situation financière précaire menace également l'existence même de certaines unités d'appui à l'application, qui sont essentielles à la mise en œuvre et au renforcement des conventions qu'elles servent. Compte tenu de ces problèmes, nous apprécions et saluons vivement les efforts déployés dans le passé par les présidents successifs de ces conventions pour faire face à cette crise financière. Ils ont dirigé des processus inclusifs et transparents visant à l'adoption de nouvelles mesures financières pour décourager le non-paiement et maintenir ces conventions à flot.

Bien que ces efforts soient les bienvenus, nous considérons que les dispositions prises sont temporaires et en définitive, insuffisantes. Les questions financières qui compromettent l'avancement de nos travaux et la crédibilité des conventions du désarmement exigent une résolution permanente. La seule option viable consiste à s'attaquer au problème du non-paiement et à s'assurer que les arriérés sont payés à temps et en totalité. Nous

reconnaissons que les États sont tenus de payer avant les réunions pour que celles-ci aient lieu. Pour les conventions gérées par l'ONU, cela fait partie du système actuel qui a été conçu et approuvé par les États Membres, y compris l'utilisation de Umoja et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) pour les finances de l'ONU. Umoja et les normes IPSAS ont été introduites pour accroître la transparence et la viabilité du système financier de l'ONU. Leur introduction n'est pas la raison pour laquelle notre travail a été entravé. Dans ce contexte, nous voudrions rappeler que les États parties ont envisagé certaines mesures pour décourager le non-paiement. Nous continuerons de suivre avec préoccupation l'état financier des conventions. Nous encouragerons les États parties à envisager des mesures supplémentaires en vue d'une architecture de désarmement financièrement saine.

Enfin, nous appelons une fois de plus les États à s'assurer qu'ils paient à temps et intégralement, et que toutes les dettes envers les instruments concernés soient réglées dès que possible. Tant qu'il y aura des arriérés, les problèmes financiers persisteront. C'est pourquoi des mesures visant spécifiquement la question du non-paiement sont importantes.

**M<sup>me</sup> Tichy Fisslberger** (Autriche) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des Ambassadeurs francophones de Genève originaires des pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Nos pays souhaitent réaffirmer leur attachement au multilinguisme, facteur essentiel d'une communication harmonieuse entre les États Membres de l'ONU. Favorisant la tolérance, le multilinguisme assure également une participation effective et accrue de tous aux processus de travail de l'Organisation, ainsi qu'une efficacité plus grande, de meilleurs résultats et une plus grande implication. Nos pays sont attachés au respect du multilinguisme dans l'ensemble des enceintes de négociation et par l'ensemble des traités et conventions qui adoptent les six langues officielles de l'ONU dans leur règlement intérieur. Récemment, en raison d'un problème récurrent de liquidités dû au non-paiement par certains États de leurs contributions, le choix a été fait, dans le cadre de plusieurs conventions et traités, d'organiser des réunions sans interprétation ou sans traduction. Nous regrettons ces décisions car elles ne permettent pas à l'ensemble des États de participer

pleinement aux travaux. Nous appelons à une mobilisation générale afin de sauvegarder le multilinguisme et le climat inclusif qui doit caractériser les travaux de ces conventions.

Nos pays souhaitent réaffirmer leur vif intérêt pour la décision prise d'instituer un programme de bourses d'études sur le désarmement, décision figurant au paragraphe 108 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Depuis sa mise en place, il y a 40 ans, le programme a permis de former un grand nombre de fonctionnaires d'États Membres, dont beaucoup occupent maintenant, au sein de l'administration publique de leurs pays, des postes de responsabilité clefs dans le domaine du désarmement. Ce programme essentiel est une réalisation commune importante de la Première Commission, et voit son cursus s'enrichir chaque année. Le programme de formation et la qualité des étudiants sélectionnés par les États en font un rendez-vous incontournable du désarmement.

Nos pays aimeraient voir le programme bénéficier de l'apport du multilinguisme afin que chaque pays puisse voir ses fonctionnaires nationaux avoir le même accès à cet important programme de bourses d'études sur le désarmement. Comme rappelé dans la résolution 73/73, l'assistance offerte par le programme aux États Membres de l'ONU permet aux fonctionnaires de nombreux pays, et notamment de pays en développement, de mieux suivre les délibérations et négociations, tant bilatérales que multilatérales, en cours sur le désarmement. Cette assistance sera d'autant plus utile qu'elle bénéficie du multilinguisme garant d'un multilatéralisme efficace.

Enfin nos pays sont convaincus que cette plus grande accessibilité du programme de formation permettra de favoriser le partenariat et la coopération entre les États et les organismes onusiens représentés dans le cadre de ce programme d'études.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

**M<sup>me</sup> Homolkova** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de

stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne réaffirme son soutien à la Première Commission, à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement. La communauté internationale a la responsabilité collective de veiller à ce que ces structures restent pertinentes et obtiennent des résultats conformes aux attentes de leurs mandats. Nous sommes reconnaissants de l'appui fourni à cet égard par le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

Nous sommes profondément préoccupés par l'érosion du système multilatéral basé sur des règles, en particulier du fait des tentatives fréquentes de compromettre l'intégrité des organes internationaux, et même du dispositif de désarmement, que nous constatons, y compris durant la présente session de la Première Commission. La Première Commission doit mettre l'accent sur les questions de non-prolifération et de désarmement et sur les principales menaces qui pèsent actuellement sur notre sécurité collective, et elle doit mettre au point des mesures concrètes pour les combattre plutôt que de mettre à jour mécaniquement des résolutions adoptées par le passé. Nous devons envisager plus sérieusement d'adopter les projets de résolution tous les deux ou trois ans et de ne pas demander des rapports réguliers. Nous sommes encouragés par le fait que la question de l'égalité des sexes est prise en compte dans un nombre croissant de projets de résolution, notamment celles portant sur les armes classiques, et par la prise de conscience croissante de l'importance que revêt la participation égale des femmes et des hommes.

La Conférence du désarmement doit s'acquitter de sa fonction cruciale, qui consiste à négocier des traités multilatéraux en matière de désarmement, et elle pourrait également élaborer d'autres instruments et d'autres normes, notamment des lignes directrices et des codes de conduite. La priorité de longue date de l'Union européenne au sein de la Conférence du désarmement est que soient lancées immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et nous souhaitons engager ces négociations conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient. Nous regrettons profondément qu'il n'ait pas été possible depuis plus de 20 ans de parvenir à un consensus concernant la négociation du mandat d'un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du

désarmement. Il est urgent de mobiliser la volonté politique de ses membres si nous voulons remettre en marche la Conférence du désarmement. Nous devons poursuivre le travail technique de fond et élargir les domaines de convergence afin de mieux nous préparer à lancer les négociations lorsque le contexte général le permettra. Nous devons faire fond sur les travaux des cinq organes subsidiaires, qui se sont avérés utiles en 2018.

Nous devons moderniser les méthodes de travail de la Conférence du désarmement. Le document de travail présenté par les Pays-Bas représente un excellent point de départ pour réfléchir à la manière dont nous pouvons éviter des débats prolongés sur les questions de procédure au début de chaque année. Nous nous félicitons de la collaboration qui s'est installée rapidement entre les six pays qui occuperont des fonctions présidentielles en 2020 et nous saluons leur intention de renforcer la coopération. L'Union européenne appuie l'augmentation du nombre de membres de la Conférence du désarmement, qui n'en compte actuellement que 65. Plus de 40 pays, dont 12 États membres de l'Union européenne, attendent de devenir membres de la Conférence du désarmement. Nous appelons à la nomination dans les plus brefs délais d'un coordonnateur spécial, qui sera chargé d'organiser des consultations de fond sur l'augmentation du nombre des membres et de présenter des scénarios possibles. Nous encourageons la collaboration avec la société civile, les milieux universitaires, l'industrie et les institutions de recherche, en s'appuyant sur l'initiative du Forum de la société civile mise en place par l'ex-Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Nous regrettons sincèrement qu'il n'ait pas été possible d'organiser une réunion officielle de la Commission du désarmement cette année. Nous ne pouvons permettre qu'une nouvelle structure du dispositif de désarmement devienne victime de problèmes qui n'ont rien à voir avec ses travaux de fond.

Nous attachons une grande importance aux travaux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) en tant qu'institution indépendante et autonome du dispositif de désarmement. À l'approche du quarantième anniversaire de l'UNIDIR, nous appelons tous les États Membres à envisager de mettre en place une structure de financement et un modèle de fonctionnement plus durables qui le rendraient moins dépendant des contributions volontaires.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation financière critique à l'échelle du système des Nations Unies. Le seul moyen de régler durablement cette crise est que toutes les parties honorent leurs obligations financières. Une fois de plus, nous demandons instamment aux États qui ne l'ont pas encore fait de verser leurs contributions intégralement et dans les délais et de régler leurs arriérés de paiement pour permettre aux institutions et aux instruments multilatéraux dont nous dépendons tous de fonctionner efficacement. Nous rappelons à la Commission que l'Union européenne continue de fournir un appui assez important à un certain nombre de traités, de conventions et d'autres accords, ce qui permet également au Bureau des affaires de désarmement et à l'UNIDIR de mener des activités et des projets divers. La version intégrale de la déclaration de l'Union européenne sera publiée en ligne.

**M. Masmajeun** (Suisse) : Je souhaite relever trois points concernant le mécanisme de désarmement.

En premier lieu, nous sommes préoccupés par les blocages affectant les différents organes de désarmement. Ceci concerne la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, mais également les travaux de la Première Commission, qui sont marqués par des questions organisationnelles qui limitent le temps à disposition pour traiter des questions de fond. Nous devons pouvoir nous appuyer sur un dispositif multilatéral pleinement fonctionnel, et les efforts en vue de surmonter les blocages affectant les organes de désarmement sont plus importants que jamais. En particulier, nous espérons que les présidences successives de la Conférence du désarmement en 2020 approfondiront le débat entamé cette année sur la possibilité pour la Conférence de revenir à la manière dont elle abordait son programme de travail jusqu'au milieu des années 90.

Deuxièmement, les arriérés de paiement continuent d'affecter plusieurs conventions et traités de désarmement. Cette année, des réunions formelles de ces instruments ont dû à nouveau être écourtées ou prendre une nature informelle. Nous appelons une fois encore tous les États ayant des arriérés de paiement à les régler dans les plus brefs délais. Si nous saluons le fait que des mesures ont été prises par plusieurs conventions de désarmement afin de renforcer leur stabilité financière, d'importants défis subsistent. Il conviendra notamment de mettre en place rapidement des procédures qui permettront d'améliorer la situation en termes de trésorerie. Ces mesures devront à la fois être

conformes aux règles financières de l'ONU et prendre en compte les procédures budgétaires nationales des États parties.

Finalement, nous tenons à saluer les réformes institutionnelles mises en œuvre par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Celles-ci ont déjà permis à l'Institut de renforcer ses activités tout comme son appui aux différents processus de négociation en cours et de mieux répondre aux attentes de l'ensemble des Membres de l'ONU. Un important dossier reste cependant en suspens, à savoir la contribution à l'UNIDIR provenant du budget ordinaire de l'ONU. Cette contribution a été en constante diminution, ne représentant plus que 9 % du budget de l'Institut. Par ailleurs, les contributions volontaires au budget de fonctionnement de l'UNIDIR restent très insuffisantes. Prendre une décision forte concernant cette contribution lors de la prochaine session de la Première Commission et alors que l'UNIDIR célébrera son quarantième anniversaire devra constituer une priorité. Je m'arrêterai là. La version intégrale de notre déclaration sera mise à disposition sur PaperSmart.

**M<sup>me</sup> Smith** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration que vient de prononcer l'observatrice de l'Union européenne, et je vais ajouter quelques observations à titre national.

La Conférence du désarmement est le seul endroit où nous pouvons négocier des mesures de désarmement efficaces et contraignantes pour tous les acteurs concernés. Si nous ne parvenons pas à lancer des négociations officielles pour le moment, nous pouvons et devons mettre réellement à contribution cet organe unique en son genre afin de préparer le terrain pour le moment où ce sera possible. Il est donc regrettable que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue à un accord sur la manière d'organiser son temps en 2019 afin de maintenir la dynamique établie par les organes subsidiaires en 2018. Le projet de décision déposé par la présidence britannique l'aurait permis, et la Conférence du désarmement aurait pu se concentrer sur l'élaboration de mandats de négociation pour les quatre principaux points de son ordre du jour. Il a cependant été bloqué par un petit nombre d'États membres, apparemment pour des raisons politiques. Nous avons toutefois été encouragés par le dialogue constructif sur la voie à suivre qui s'est déroulé sous la présidence du Viet Nam, et en particulier par le document de travail élaboré par les Pays-Bas. Nous espérons que tous les États membres de la Conférence du désarmement réfléchiront à ce sujet et

appuieront activement l'Algérie et les cinq autres présidences pour 2020 en adoptant un programme de travail qui permette à la Conférence de se consacrer aux questions de fond inscrites à son ordre du jour. En ce qui concerne la Commission du désarmement, nous regrettons qu'en dépit d'efforts inlassables, elle n'ait pas tenu de session officielle cette année. Nous espérons qu'en 2020, la dernière session du cycle en cours, elle sera en mesure de reprendre ses travaux.

Le Royaume-Uni salue et apprécie la contribution apportée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) au cours de l'année écoulée en veillant à ce que nous ayons accès à la recherche la plus récente et à des voix diverses à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Le Royaume-Uni a été heureux de fournir le financement initial pour le nouveau projet de l'UNIDIR sur l'intégration de la maîtrise des armes classiques à la prévention et à la gestion des conflits, dont l'objectif est d'intégrer plus efficacement la maîtrise des armes classiques aux travaux de l'ONU portant sur la paix et la sécurité.

Les mécanismes de désarmement ne peuvent fonctionner que s'ils sont correctement financés. Trop souvent, nous avons vu des réunions annulées et des unités d'appui à l'application affaiblies du fait que certains États ne s'acquittent de leurs quotes-parts ponctuellement et intégralement. Si nous pouvons et devons adopter des mesures dans les différentes conventions pour les rendre plus durables, la seule solution est que les États paient leurs quotes-parts. Nous demandons instamment à ceux qui ont d'importants arriérés de les régler immédiatement. Nous nous réjouissons de travailler avec toutes les délégations pour améliorer la transparence et renforcer la confiance dans les mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année à venir.

**M. Elhomosany** (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte accorde une très grande importance aux mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, et considère le désarmement et la maîtrise des armements comme un pilier essentiel du mandat qu'à l'ONU de maintenir la paix et la sécurité internationales, ce qui reste la raison d'être de l'Organisation. L'impasse dans laquelle se trouvent les efforts de désarmement n'est pas nécessairement le résultat de failles des mécanismes eux-mêmes, mais elle reflète plutôt le manque de volonté politique de certains États qui

cherchent à maintenir une domination militaire absolue et qui croient en la dissuasion plutôt qu'en une sécurité collective et collaborative.

L'incapacité de la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail équilibré et complet depuis plus de 23 ans exige une action immédiate pour rectifier la situation, ce qui, selon nous, ne peut être réalisé qu'en entamant des négociations sur l'élimination totale, vérifiable et irréversible des armes nucléaires, sur la base de critères et d'échéances spécifiques. Des efforts similaires sont également nécessaires pour revitaliser la Commission du désarmement et lui permettre d'adopter des recommandations sur le désarmement nucléaire.

Nous espérons que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sera fructueuse, car il s'agit d'un événement historique qui s'impose de toute urgence pour remédier à l'impasse alarmante dans laquelle se trouve le désarmement et refonder le modèle sur lequel reposent ses mécanismes.

Nous continuons à apprécier le rôle de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Conseil consultatif pour les questions de désarmement. Nous pensons également que la création de meilleures synergies et d'une meilleure coordination entre la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et l'UNIDIR pourrait contribuer à un fonctionnement plus efficace et plus effectif des mécanismes. Nous saluons encore fois le Programme de désarmement du Secrétaire général, un programme très utile et opportun. Nous encourageons également le rôle actif que jouent les organisations non gouvernementales et la société civile pour soutenir les mécanismes.

Enfin, la Première Commission joue un rôle central en comblant les lacunes et en créant une dynamique et des orientations pour les mécanismes de désarmement. Nous espérons que tous les États Membres adopteront une approche constructive et consensuelle afin de réussir dans cette entreprise.

**M. Al-Taie (Iraq) (*parle en arabe*) :** Tout d'abord, ma délégation s'associe aux déclarations faite par les représentants de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Conférence du désarmement est le seul forum multilatéral de négociations sur le désarmement, et elle a déjà remporté de nombreux succès. Toutefois, nous

sommes tous conscients de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis près de 20 ans, en raison de l'absence de consensus sur un programme de travail équilibré et complet qui réponde aux préoccupations de tous les États Membres, conformément au règlement intérieur de la Conférence, et de l'incapacité à progresser sur les questions dont elle est saisie. À cet égard, l'Iraq affirme combien il est important que tous les États Membres fassent preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour revitaliser les travaux de la Conférence et adopter un programme de travail complet, compte tenu notamment de l'escalade des tensions dans les relations internationales que nous constatons dans divers environnements régionaux et internationaux. Cela exige que nous reconnaissons tous les dangers qui entourent la communauté internationale, en particulier l'augmentation des activités des groupes terroristes qui ont accès à des armes de toutes sortes et représentent donc une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales.

L'Iraq réaffirme qu'il importe de maintenir le désarmement nucléaire au premier rang des priorités de la Conférence du désarmement, conformément au statut spécial qui lui a été accordé par le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement tenue en 1978 (résolution S-10/2), ainsi que par l'avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de justice (A/51/218, annexe), qui souligne que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires constitue une violation des dispositions du droit international des conflits armés. Dans ce contexte, l'Iraq appelle à de nouveaux efforts en vue de conclure un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

La délégation iraquienne souligne le rôle important joué par la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant multilatéral chargé des affaires de désarmement au sein de l'ONU. Nous regrettons que la Commission n'ait pas pu tenir ses réunions officielles cette année. L'environnement de sécurité complexe actuel exige que nous fassions tout notre possible pour permettre à la Commission de reprendre ses délibérations l'année prochaine et de faire preuve de la souplesse nécessaire pour sortir de l'impasse actuelle en matière de désarmement.

**M. Tokarski** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration prononcée précédemment par l'observatrice de l'Union européenne, et je voudrais ajouter quelques réflexions à titre national.

Cette année, 2019, est un moment approprié pour revenir sur l'histoire des efforts de désarmement, étant donné que la Société des Nations a été créée il y a 100 ans. Bien sûr, nous pouvons argumenter pour savoir dans quelle mesure la Société des Nations a été un projet réussi, mais une chose est indéniable : elle a jeté les bases de la future Organisation des Nations Unies et de ses accords de désarmement. Peu de temps après, des idéologies odieuses et des politiques hégémoniques ont submergé la diplomatie pacifique et l'ordre international, mais quels enseignements pouvons-nous tirer aujourd'hui de cette époque?

Dans un contexte de sécurité internationale en constante évolution, nous devons faire tout notre possible pour nous appuyer sur des structures institutionnelles solides et sur le bien-fondé de notre régime juridique international. Nous disposons de divers instruments, notamment des organes de l'ONU, d'un large éventail de régimes de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, ainsi que du droit international humanitaire, à quoi s'ajoute l'engagement solide de la société civile. Ce qui nous manque, c'est un sentiment de stabilité. Nous devons veiller à utiliser pleinement les mécanismes de désarmement de l'ONU et à ce que toutes les activités dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération soient fondées sur le respect des engagements juridiques.

La Pologne croit en la capacité de la Conférence du désarmement à remplir son mandat. Nous espérons que la session de l'année prochaine ouvrira la voie à l'ouverture de négociations sur de nouveaux instruments internationaux. Mais la Conférence du désarmement n'est pas un organisme international indépendant qui peut négocier des traités tout en restant déconnecté du monde extérieur. C'est un instrument entre les mains de ses membres, et en tant que tel, il dépend de leur volonté politique et de leur confiance mutuelle. Et tout comme nous devons moderniser les méthodes de travail de la Conférence du désarmement, nous pensons que nous devrions faire de même pour la Commission du désarmement. Compte tenu de nos contraintes financières et de temps, nous ne pouvons plus accepter trois semaines de délibérations sans résultats tangibles. Peut-être devrions-nous être ouverts à une discussion sur le raccourcissement de ses procédures et sur une

participation accrue des groupes de réflexion et de la société civile, afin d'envisager des solutions innovantes à des problèmes vieux de plusieurs décennies.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur la Première Commission. Nous avons à peu près un mois à notre disposition, et nous devrions donc être en mesure de chercher des solutions plus concrètes et de générer de nouvelles idées sur le désarmement. La structure des travaux de la Première Commission est claire, mais ce qui nous préoccupe, c'est la prolifération constante de nouveaux documents, sans que la pertinence des documents existants soit analysée. Nous sommes donc favorables à l'idée de prolonger le cycle d'adoption de certains projets de résolution. La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

**M<sup>me</sup> Bhandari** (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde demeure attachée aux idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies, et au rôle que joue le multilatéralisme dans la quête de ces idéaux. L'ONU joue un rôle central et assume une responsabilité de premier plan dans le domaine du désarmement.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a réaffirmé le rôle de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale au monde de négociation sur le désarmement. La Conférence et les institutions qui l'ont précédée ont un certain nombre d'accomplissements à leur actif, notamment la négociation de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques. Cependant, l'effectivité et l'efficacité de la Conférence du désarmement suscite quelques questionnements car, depuis plus de 20 ans maintenant, elle n'est pas parvenue à mener des négociations pour s'acquitter de son mandat. D'autres forums ont été envisagés. L'Inde est convaincue que la Conférence du désarmement reste l'instance de négociation la plus pertinente et la plus appropriée, car elle réunit des États dotés d'importants moyens militaires, notamment tous les États détenteurs de l'arme nucléaire. Elle tire sa légitimité de son mandat, de sa composition et des règles qu'elle applique pour négocier des instruments universels juridiquement contraignants aux fins de renforcer la paix et la sécurité internationales. Ce dont nous avons besoin, c'est donc de revitaliser la Conférence et de la placer de nouveau au cœur des efforts mondiaux en matière de désarmement. À cet égard, l'Inde appuie diverses initiatives, notamment la création, en 2017, du Groupe de travail sur la voie à suivre, et l'établissement d'organes subsidiaires en 2018. Nous regrettons que la

Conférence du désarmement n'ait pas réussi à renouveler le mandat des organes subsidiaires cette année, perdant ainsi l'élan acquis au cours des deux dernières années.

L'Inde attache également de l'importance à la Commission du désarmement, en tant qu'instance universelle de délibération propre à réunir le consensus sur les questions de désarmement. Nous regrettons une fois encore que cette dernière ne soit pas parvenue à tenir sa session officielle cette année, et espérons qu'elle y parviendra l'an prochain et qu'elle formulera des recommandations de fond sur les deux questions inscrites à son ordre du jour. Il est également impératif que la triade du mécanisme de désarmement fonctionne comme un ensemble composite afin que les idées puissent circuler sans heurt et que les progrès réalisés au sein d'une institution puissent être exploités dans d'autres.

Pour terminer, certains ont l'impression que notre incapacité à aborder les questions de fond relatives au désarmement et à la sécurité internationale est due à des vices de procédure ou à une inefficacité inhérente au mécanisme de désarmement. Nous ne devons pas oublier qu'un mauvais ouvrier blâme toujours ses outils. Dans la quête de notre sécurité collective, dans un monde toujours plus interdépendant, nous n'avons pas d'autre choix que de renforcer l'idéal multilatéral et les institutions qu'il engendre.

**M. Penaranda** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent aux déclarations faites par le représentant de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les Philippines vont dans le sens du Programme de désarmement du Secrétaire général, qui affirme qu'il est nécessaire de redynamiser sérieusement les organisations internationales et les institutions de désarmement en place. Nous regrettons que les institutions clefs du mécanisme de désarmement rencontrent de graves difficultés au regard non seulement de la capacité des États Membres de convenir par consensus de documents négociés, mais aussi de l'adoption de leurs programmes de travail. C'est une situation très alarmante, en particulier pour ce qui concerne la Commission du désarmement, la Conférence du désarmement et, désormais, la Première Commission. Une des raisons susceptibles d'expliquer ces difficultés ne réside pas tant dans les mécanismes eux-mêmes mais, plus important encore, dans les divergences croissantes entre des États Membres campant fermement sur leurs

positions. Malheureusement, les questions en suspens qui nous empêchent d'avancer sont en fait de caractère bilatéral, ou bien n'impliquent qu'un petit nombre de délégations. Lorsque ces questions s'enchevêtrent avec des questions de procédure, nous nous retrouvons dans l'incapacité d'avancer dans nos travaux.

Cette impasse nous détourne de la tâche que nous devons véritablement accomplir – passer en revue nos engagements en matière de désarmement et veiller à ce qu'ils soient mis en œuvre dans le plus grand sérieux et dans les délais impartis. Il est bien sûr important d'améliorer la coordination entre les organes de désarmement et d'intégrer des savoir-faire spécialisés dans leur travaux. Il faut également continuer de nouer des partenariats, car nous plaidons pour une collaboration plus robuste entre les États partenaires, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les établissements de recherche pour promouvoir et développer les initiatives pertinentes. Il faut aussi soutenir l'action de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et assurer son indépendance et sa crédibilité.

Une facette importante de nos efforts pour améliorer le mécanisme de désarmement est l'intégration systématique des questions de genre dans les processus de désarmement. C'est pourquoi ma délégation souscrit aussi à la déclaration qui sera faite par le représentant du Canada au nom d'un groupe interrégional d'États Membres. Championnes des droits et de l'autonomisation des femmes, les Philippines soutiennent avec force les appels en faveur d'un meilleur équilibre entre les sexes dans le processus de désarmement, dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la maîtrise des armements, et souhaitent que les efforts à cet égard s'intensifient.

Un mécanisme de désarmement redynamisé nécessite une approche globale tenant compte du rôle crucial du multilatéralisme, et un renforcement des normes universelles entretenu par un dialogue constructif et la confiance mutuelle.

**M<sup>me</sup> Sánchez Rodríguez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pour Cuba, il est très important de promouvoir le multilatéralisme, principe de base des négociations sur le désarmement et la non-prolifération et seule approche durable pour aborder ces questions. Nous réaffirmons notre appui au rôle central de l'ONU, en particulier

ses mécanismes de désarmement. Nous partageons la profonde inquiétude que suscitent l'érosion de l'architecture du désarmement et les graves conséquences qu'elle entraîne. Nous soulignons qu'il importe de préserver les accords de réglementation des armements et de désarmement en vigueur, qui sont les fruits de la coopération internationale et des négociations multilatérales menées pour faire face aux défis auxquels se heurte l'humanité.

Nous regrettons que les États-Unis se soient retirés du Plan d'action global commun, autrement dit l'accord nucléaire iranien, ainsi que, plus récemment, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous sommes opposés aux tentatives délibérées visant à affaiblir les discussions multilatérales sur le désarmement ou à y mettre fin. Nous sommes préoccupés par la prolifération de groupes d'experts à composition limitée créés pour examiner des questions très importantes. Cuba exige que le principe de représentation géographique équitable, y compris au sein des régions elles-mêmes, soit appliqué de manière rigoureuse et juste pour la composition de tous les groupes d'experts gouvernementaux dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Nous réaffirmons qu'il importe que la Conférence du désarmement convienne sans plus tarder d'un programme de travail vaste, complet et équilibré, qui permette de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve cette instance, et de faire progresser les négociations sur le désarmement au titre de différents points de son ordre du jour, conformément à son mandat. Le manque de volonté politique de certains de ses États membres, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire, explique l'impasse dans laquelle s'enferme la Conférence. Nous appelons au respect des méthodes de travail et règles de procédure convenues, ainsi qu'au rejet de la politisation de ses travaux.

Profitons de la dynamique créée par l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires pour reprendre les négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement. Cette enceinte multilatérale est prête à négocier plusieurs questions simultanément, notamment un traité interdisant une course aux armements dans l'espace et un autre fournissant des garanties de sécurité efficaces aux États comme Cuba qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires. Nous appelons la Commission du désarmement à formuler des recommandations sur les deux points inscrits à son ordre du jour au cours de ce cycle, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

**M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique a toujours appuyé sans réserve les instances multilatérales qui ont été créées pour parvenir au désarmement, en particulier au désarmement nucléaire, auquel il accorde une grande priorité. Cependant, nous devons être honnêtes et reconnaître que le mécanisme de désarmement est dans un état critique. Vingt-trois années se sont écoulées depuis que la Conférence du désarmement a pu s'acquitter de son mandat. Elle n'a négocié aucun instrument multilatéral depuis 1996 et n'a pas non plus réussi à s'entendre sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. Certaines délégations se sont même opposées à la poursuite des consultations sur les méthodes de travail ou des questions similaires. Le Mexique n'a pas objecté à la création de groupes de travail et d'organes subsidiaires, bien qu'ils soient de fait contraires au mandat de la Conférence et fassent double emploi avec les fonctions de la Commission du désarmement. Cependant, il n'est pas judicieux de perpétuer cette distorsion juste pour consigner dans le procès-verbal que la Conférence du désarmement a été occupée, et nier ainsi sa paralysie.

En avril de cette année, la Commission du désarmement n'a pas non plus été en mesure d'entamer ses travaux de fond. Avec d'autres délégations, nous avons insisté sur la nécessité d'éviter que des questions politiques extérieures au mécanisme ne viennent entraver ses délibérations de fond. Malheureusement, aucune séance n'a été tenue et les travaux se sont réduits à des discussions officieuses. En sus de la situation qui s'est présentée cette année, nous devrions également nous rappeler que la Commission du désarmement n'a pas été en mesure d'émettre des recommandations de fond, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire, après plus d'une décennie de délibérations.

Nous sommes maintenant face à un nouvel épisode d'incapacité de la Première Commission à commencer ses travaux conformément à son calendrier en raison de situations sans rapport avec les questions dont elle est saisie. Le paysage complexe de la sécurité internationale contemporaine exige de nous, les pays mais aussi l'ONU, que nous relevions les défis auxquels la communauté internationale est confrontée à l'échelle mondiale. La survie de l'humanité et notre sécurité collective dépendent d'actions concrètes dans les instances chargées du désarmement. C'est pour cela qu'elles ont été créées.

Au-delà de la volonté politique, nous devons reconnaître que nous pouvons favoriser la prise de décision ou, au contraire, l'entraver par notre inertie ou des règles de

procédure inefficaces. Comme nous l'avons déjà dit, la règle du consensus, qui est toujours souhaitable, ne doit pas être interprétée de façon erronée et utilisée comme un veto. Le consensus doit être compris comme une aspiration légitime à la coopération et au succès du travail multilatéral. Il convient donc de réfléchir une fois de plus au fait que le mécanisme multilatéral pour le désarmement, qui a été créé à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a été conçu comme un véhicule et non comme une fin en soi. Le mécanisme de désarmement est né d'un contexte historique et politique particulier, mais il doit s'adapter aux nouvelles réalités, et il nous faut donc déterminer si ses composantes ou ses processus nécessitent de nouvelles modifications. La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

**M. Dev Nath** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Bangladesh réaffirme son appui aux travaux du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, constitué principalement de ses trois instances qui se renforcent mutuellement, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. Nous apprécions également à sa juste valeur la contribution de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui a permis d'élargir l'horizon de nos connaissances et de notre savoir-faire en matière de désarmement. Nous partageons les préoccupations exprimées par d'autres délégations face à l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement en raison de l'absence de consensus sur un programme de travail depuis 20 ans. Nous espérons voir dans les prochains jours des discussions plus créatives et tournées vers l'avenir sur une solution possible à ce problème de longue date. Nous exhortons le Secrétaire général à maintenir la question en tête de ses priorités et à redoubler d'efforts pour susciter la volonté politique nécessaire à cette fin.

Malheureusement, la Commission du désarmement, un autre pilier clef du mécanisme multilatéral pour le désarmement, n'a pas non plus trouvé le moyen de commencer sa session de fond cette année. Nous saluons les efforts sincères déployés par les présidents de la Commission pour faire avancer officieusement la discussion sur les armes nucléaires et l'espace extra-atmosphérique. Hélas, cela ne saurait compenser l'occasion manquée de faire fond sur les progrès réalisés par la Commission en 2018. Nous espérons pouvoir accélérer le rythme de nos travaux au sein de la Commission en 2020, afin de rattraper le retard pris

dans l'accomplissement de son mandat au cours de ce cycle. Nous sommes néanmoins heureux d'avoir pu éviter la situation problématique qui s'est présentée à la Première Commission au début de la session et avancer dans la réalisation de nos objectifs communs et de nos aspirations à un monde meilleur et pacifique pour les générations futures. Nous souscrivons à l'idée de rendre les travaux de la Première Commission plus efficaces et adaptés à l'objectif visé en réduisant les doubles emplois.

Pour terminer, nous considérons que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement reste le meilleur moyen de tracer la voie à suivre malgré les immenses difficultés auxquelles il se heurte, l'impasse dans laquelle il se trouve et l'extrême lenteur des progrès réalisés dans le cadre de ses travaux. Nous devons œuvrer de concert pour inverser la tendance de décennies de paralysie de ses organes les plus vitaux, notamment la Conférence du désarmement. Nous réaffirmons notre appui à la convocation, dans les meilleurs délais, d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous pensons que cela permettra aux États Membres de démontrer une nouvelle fois leur volonté et leur capacité collectives d'insuffler un nouvel élan au mécanisme de désarmement dans son ensemble pour parvenir à des résultats utiles et de grande portée grâce à un dosage équilibré de dialogue et de diplomatie dans un cadre multilatéral.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous est imparti. Je donne maintenant la parole à la Secrétaire de la Commission, qui va faire une annonce.

**M<sup>me</sup> Elliott** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : La délégation française organisera une manifestation parallèle demain, 31 octobre, à 13 h 15, dans la salle de conférence F, sur le thème « La lutte contre le trafic transfrontalier d'armes légères et de petit calibre dans l'espace francophone ».

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : La prochaine séance de la Commission se tiendra demain matin à 10 heures précises dans cette salle de conférence, pour une table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Dans l'après-midi, nous entendrons des exposés du Président de la Conférence du désarmement, du Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement et du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, après quoi la Commission reprendra la liste des orateurs sur le groupe de questions « Mécanisme de désarmement ».

*La séance est levée à 18 heures.*